

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2594

17 octobre 2013

SOMMAIRE

Abbott International Luxembourg S.à r.l.	124509	Hydra Investment S.à r.l.	124506
Abbott International Luxembourg S.à r.l.	124510	ICO S.à r.l.	124511
Abbott Investments Luxembourg S.à r.l.	124509	IDG Finance S.à r.l.	124496
Abbott Investments Luxembourg S.à r.l.	124509	Illinois Investments S.A.	124511
Abbott Investments Luxembourg S.à r.l.	124509	Illinois Investments S.A.	124511
Abbott Investments Luxembourg S.à r.l.	124509	Immovalux S.à r.l.	124511
Abbott Investments Luxembourg S.à r.l.	124508	Inazuma	124512
Abbott Overseas Luxembourg S.à r.l. ...	124510	Informa Sàrl	124512
Adham One S.à r.l.	124510	Institut de beauté YVETTE S.à r.l.	124512
Alleray S.à r.l.	124508	Intercoiffure La Coiffe 4 Sàrl	124511
Fabricated Medical Technologies S.A. ...	124488	Intercoiffure La Coiffe 5 sàrl	124512
Farma Holding S.à r.l.	124495	Intercoiffure La Coiffe S.à r.l.	124511
FEJA FLOOR Luxembourg S.à r.l.	124494	Intercoiffure La Coiffe VII Sàrl	124510
Fidelsys International S.A.	124495	International Trading Luxembourgeois .	124512
Fidessa Fund	124488	Ironstone S.A.	124506
Fiduciaire Luxembourgeoise Claude Koeu- ne S.à r.l.	124494	Laredo S.A.	124467
Fiduciaire Luxembourgeoise S.à r.l.	124494	Links Bidco S.à r.l. Propco 12	124482
Finpromotion International Holding S.A.	124493	Lofeme	124466
Frontera Capital S.à r.l.	124495	Magnolia (BC) Luxco S.C.A.	124468
Galba Holdings S.à r.l.	124507	Magnolia (BC) Luxco S.C.A.	124482
Gamper S.C.I.	124507	Magnolia (BC) Midco S.à r.l.	124467
Genzyme Global S.à r.l.	124508	Mandara Beach LX S.à r.l.	124486
Genzyme International Holdings Limited	124508	Media for One S.A.	124487
Giorgi International Holdings S.à r.l.	124489	MERCURY TECHNOLOGIES	124487
GSCP VI AA One Holding S.à r.l.	124466	M. Monbaliu & Cie	124466
Hair Concept	124496	MMR Russia S.à r.l.	124486
Helioven One S.à r.l.	124506	M P G S.à r.l.	124466
Hopetoun Holdings S.à r.l.	124506	M-Plify S.A.	124467
		Muay Thai Federatioun Letzebuerg	124509
		NetOne Holdings S.A.	124487
		Newfound Bay Limited	124486
		NFM Trading S.A.	124487
		OCM Luxembourg Opportunities Invest- ments S.à r.l.	124488

GSCP VI AA One Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.341.967,20.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 132.125.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 09 août 2013, a décidé d'accepter:

- la démission de Maxime Nino en qualité de gérant de la Société avec effet au 9 août 2013.
- la nomination avec effet au 09 août 2013 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de GS Lux Management Services Sarl, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 88045

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 9 août 2013, composé comme suit:

- Marielle STIJGER, gérant
- GS Lux Management Services Sarl, gérant
- Dominique LE GAL, gérant
- Michael FURTH, gérant
- Véronique MENARD, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Marielle STIJGER
Gérante

Référence de publication: 2013123076/23.

(130149446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2013.

M. Monbaliu & Cie, Société en Commandite simple.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 112.932.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013127200/10.

(130154928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

M P G S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2149 Luxembourg, 68, rue Emile Metz.

R.C.S. Luxembourg B 50.019.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour M P G S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013127199/11.

(130155093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Lofeme, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4973 Dippach, 163, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 132.069.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013127196/10.

(130154518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

M-Plify S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 80.206.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 9 juillet 2013

L'an deux mille treize, le neuf juillet, le conseil d'administration de la société M-PLIFY S.A. s'est réuni, au siège social. Sont présents ou représentés tous les administrateurs, à savoir:

- Monsieur Izidor Ciglar, né le 30/07/1980 à Luxembourg, et demeurant à L-5627 Mondorf-les-Bains, 11, avenue Lou Hemmer,

- Monsieur Patrick Hansen, né le 26/10/1972 à Luxembourg, et demeurant à L-6931 Mensdorf, 5, rue Wangert,

- Monsieur David Tonhofer, né le 14/09/1970 à Luxembourg, et demeurant à L-8217 Mamer, 19, Op Bierg. et

- Monsieur Hubert Schumacher, né le 24/03/1966 à Luxembourg, et demeurant à L-5374 Munsbach, 28, rue du Château,

Monsieur Izidor Ciglar, susvisé, préside le conseil. Il constate que les administrateurs présents ou représentés réunissent plus de la moitié des voix des membres en fonction et que dès lors le conseil peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Changement du siège social de la société

Résolution unique

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social de M-PLIFY S.A. au 68, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Cette résolution prend effet immédiatement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Référence de publication: 2013127201/26.

(130154882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Laredo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 46.573.

—
Extrait du Procès - verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg, le 13 avril 2011

- après lecture de la lettre de démission avec effet immédiat de Monsieur Massimo GILOTTI de sa fonction d'administrateur, le conseil décide d'accepter cette démission.

- Le conseil coopte comme nouvel administrateur Monsieur Marc BOLAND demeurant professionnellement 24, rue Saint Mathieu à L-2138 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Massimo GILOTTI dont il terminera le mandat.

Référence de publication: 2013127191/12.

(130154460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Magnolia (BC) Midco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1748 Findel, 4, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 178.841.

—
Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

La dénomination de l'associé unique de la Société, Saint (BC) Luxco S.C.A., a changé et est désormais la suivante:

- Magnolia (BC) Luxco S.C.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Magnolia (BC) Midco S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013127205/16.

(130155037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Magnolia (BC) Luxco S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 178.678.

In the year two thousand and thirteen, on the ninth day of August.

Before the undersigned, Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, was held the extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of Magnolia (BC) Luxco S.C.A., a société en commandite par actions incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 4, rue Lou Hemmer L-1748 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 178.678 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 10 June 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time on 7 August 2013 pursuant to a deed of the undersigned notary not yet published in the Memorial.

The Meeting is chaired by Mickaël Emeraux, maître en droit, with professional address in Luxembourg (the "Chairman").

The Chairman appoints Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, with professional address in Esch/Alzette, as secretary of the Meeting (the "Secretary") and as scrutineer of the Meeting (the "Scrutineer").

(The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to as the "Board of the Meeting").

100% of the shareholders are present or represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present deed after having been signed by the appearing parties and the notary.

The proxies of the shareholders represented at the present Meeting will also remain attached to the present deed and signed by all the parties.

The Board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record that:

I. Two hundred twenty-eight million nine hundred eight thousand and two (228,908,002) ordinary shares having a par value of ten cents (EUR 0.10) each, representing one hundred percent (100%) of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. the agenda of the Meeting is as follows:

Agenda

1. Creation of ten (10) classes of shares referred to as class A1 ordinary shares, class A2 ordinary shares, class A3 ordinary shares, preferred shares PP 1, preferred shares PP 2, preferred shares PP 3, preferred shares EO 1, preferred shares EO 2, preferred shares CMP and preferred shares M.

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of two million five hundred one thousand seven hundred thirty-three euros seventy cents (EUR 2,501,733.70) in order to raise it from its current amount of twenty-two million eight hundred ninety thousand eight hundred euro and twenty cents (EUR 22,890,800.20) up to twenty five-million three hundred ninety-two thousand five hundred thirty-three euros ninety cents (EUR 25,392,533.90), through the issuance of seven million nine hundred eighty-four thousand five hundred eighty-seven (7,984,587) class A1 ordinary shares, seven million nine hundred eighty-four thousand five hundred eighty-seven (7,984,587) class A2 ordinary shares, seven million nine hundred eighty-four thousand five hundred eighty-six (7,984,586) class A3 ordinary shares, three hundred fifty thousand eight hundred sixty (350,860) preferred shares PP 1, three hundred fifty thousand eight hundred sixty (350,860) preferred shares PP 2, three hundred fifty thousand eight hundred fifty-seven (350,857) preferred shares PP 3, five hundred (500) preferred shares EO 1, five hundred (500) preferred shares EO 2 and ten thousand (10,000) preferred shares CMP having a par value of ten cent (EUR 0.10) each.

3. Amendment of article 7 of the Company's articles of association.

4. Amendment of article 8 of the Company's articles of association.

5. Amendment of article 9 of the Company's articles of association.

6. Insertion of a new article 18 in the Company's articles of association and subsequent renumbering of the following articles.

7. Amendment of the current article 18 which is now article 19 in the Company's articles of association.

8. Miscellaneous.

III. The shareholders of the Company present or represented have perfect knowledge of the agenda of the Meeting which has been communicated to them previously.

The Meeting, after deliberation, unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to create ten (10) classes of shares referred to as class A1 ordinary shares, class A2 ordinary shares, class A3 ordinary shares, preferred shares PP 1, preferred shares PP 2, preferred shares PP 3, preferred shares

EO 1, preferred shares EO 2, preferred shares CMP and preferred shares M, whereby each share shall have a nominal value of ten cents (EUR 0.10) and to convert all the two hundred twenty-eight million nine hundred eight thousand and two (228,908,002) existing shares into two hundred twenty-eight million nine hundred eight thousand and two (228,908,002) class A3 shares ordinary shares.

The above classes of shares have the specific rights and obligations set out in the Company's articles of association as amended pursuant to the resolutions 3) to 6) below, which amendments are effective immediately.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two million five hundred one thousand seven hundred thirty-three euros seventy cents (EUR 2,501,733.70) in order to raise it from its current amount of twenty-two million eight hundred ninety thousand eight hundred euro and twenty cents (EUR 22,890,800.20) up to twenty five-million three hundred ninety-two thousand five hundred thirty-three euros ninety cents (EUR 25,392,533.90), through the issuance of (each a "New Share" and together the "New Shares"):

- seven million nine hundred eighty-four thousand five hundred eighty-seven (7,984,587) class A1 ordinary shares with a nominal value of ten cent (EUR 0.10) each (the "Class A1 Ordinary Shares");
- seven million nine hundred eighty-four thousand five hundred eighty-seven (7,984,587) class A2 ordinary shares with a nominal value of ten cent (EUR 0.10) each (the "Class A2 Ordinary Shares");
- seven million nine hundred eighty-four thousand five hundred eighty-six (7,984,586) class A3 ordinary shares with a nominal value of ten cent (EUR 0.10) each (the "Class A3 Ordinary Shares");
- three hundred fifty thousand eight hundred sixty (350,860) preferred shares PP 1 with a nominal value of ten cent (EUR 0.10) each (the "Preferred Shares PP 1");
- three hundred fifty thousand eight hundred sixty (350,860) preferred shares PP 2 with a nominal value of ten cent (EUR 0.10) each (the "Preferred Shares PP2");
- three hundred fifty thousand eight hundred fifty-seven (350,857) preferred shares PP 3 with a nominal value of ten cent (EUR 0.10) each (the "Preferred Shares PP3");
- five hundred (500) preferred shares EO 1 with a nominal value of ten cent (EUR 0.10) each (the "Preferred Shares EO 1");
- five hundred (500) preferred shares EO 2 with a nominal value of ten cent (EUR 0.10) each (the "Preferred Shares EO 2");
- ten thousand (10,000) preferred shares CMP with a nominal value of ten cent (EUR 0.10) each (the "Preferred Shares CMP").

Subscription and payment

The New Shares have been subscribed and paid up as follows:

1) Xavier MARIE, born on 6 April 1962 in Brest, residing at Pont Hus, 44390 Petit Mars, France, declares to subscribe for:

- two million nine hundred four thousand six hundred fifty-three (2,904,653) Class A1 Ordinary Shares;
- two million nine hundred four thousand six hundred fifty-three (2,904,653) Class A2 Ordinary Shares; and
- two million nine hundred four thousand six hundred fifty-four (2,904,654) Class A3 Ordinary Shares;

having a par value of ten cent (EUR 0.10) each, which have been paid up by a contribution in kind having an aggregate value of eight hundred seventy one thousand three hundred ninety-six euro (EUR 871,396) (the "Contribution 1") consisting of:

- five thousand five hundred thirty-four (5,534) shares having a par value of one euro (EUR 1) held in in Ginkgo B. Company S.A.S., a société par actions simplifiée, existing under the laws of France, having its registered office at Le Portereau, 44120 Vertou, France, registered with Trade and Companies' Register of Nantes under number 503 789 364 ("Ginkgo");
- one hundred thousand eight hundred sixty-eight (100,868) shares having a par value of one euro (EUR 1) held in Ginkgo and resulting from the conversion of preferred shares of category 1 and category 1 Bis;
- one hundred forty-five thousand three hundred sixty (145,360) preferred shares of category 1 having a par value of one euro (EUR 1) held in Ginkgo;
- sixty-nine thousand forty five (69,045) preferred shares of category 1 Bis having a par value of one euro (EUR 1) held in Ginkgo;
- seventy-nine thousand one hundred eighty-eight (79,188) shares having a par value of one euro (EUR 1) held in Abaco S.A.S., a société par actions simplifiée, existing under the laws of France, having its registered office at Le Portereau, 44120 Vertou, France, registered with Trade and Companies' Register of Nantes under number 480 016 740 ("Abaco"); and
- seventeen thousand ninety-seven (17,097) bonds having a par value of one euro (EUR 1) held in Abaco.

The value of the Contribution 1 will be entirely allocated to the share capital of the Company.

2) COMPAGNIE MARCO POLO, a limited liability company incorporated under the laws of France, whose registered office is located at Le Portereau, 44120 Vertou, registered at the Companies and Trade Registry of Nantes under number 483 223 905, declares to subscribe for:

- three million nine hundred three thousand nine hundred thirty-three (3,903,933) Class A1 Ordinary Shares;
- three million nine hundred three thousand nine hundred thirty-three (3,903,933) Class A2 Ordinary Shares;
- three million nine hundred three thousand nine hundred thirty-four (3,903,934) Class A3 Ordinary Shares;
- two hundred fifteen thousand six hundred nineteen (215,619) Preferred Shares PP 1;
- two hundred fifteen thousand six hundred nineteen (215,619) Preferred Shares PP 2;
- two hundred fifteen thousand six hundred nineteen (215,619) Preferred Shares PP 3; and
- ten thousand (10,000) Preferred Shares CMP;

having a par value of ten cent (EUR 0.10) each, which have been paid up by a contribution in kind having an aggregate value of ten million four hundred thirty-nine thousand seven hundred fifty euro (EUR 10,439,750) (the "Contribution 2") consisting of:

- the transfer of a claim in an aggregate amount of ten million four hundred thirty-nine thousand seven hundred fifty euro (EUR 10,439,750);

The value of the Contribution 2 will be allocated as follows: one million two hundred thirty-six thousand eight hundred sixty-five euro and seventy cents (EUR 1,236,865.70) will be allocated to the share capital and nine million two hundred two thousand eight hundred eighty-four euro and thirty cents (9,202,884.30) will be allocated to the share premium account.

3) Cadr'Academy 3 S.A., a société par actions simplifiée, existing under the laws of France, having its registered office at 6 Place de la Madeleine - 75008 Paris, France, registered with the Trade and Companies' Register of Paris under number 794 528 786, declares to subscribe for:

- two hundred sixty-six thousand six hundred sixty-seven (266,667) Class A1 Ordinary Shares;
- two hundred sixty-six thousand six hundred sixty-seven (266,667) Class A2 Ordinary Shares;
- two hundred sixty-six thousand six hundred sixty-six (266,666) Class A3 Ordinary Shares;
- thirty thousand six hundred sixty-seven (30,667) Preferred Shares PP 1;
- thirty thousand six hundred sixty-seven (30,667) Preferred Shares PP 2; and
- thirty thousand six hundred sixty-seven (30,666) Preferred Shares PP 3;

having a par value of ten cent (EUR 0.10) each, which have been paid up by a contribution in kind and a contribution in cash having an aggregate value of one million euro (EUR 1,000,000) (the "Contribution 3") consisting of:

- the transfer of a claim in an aggregate amount of nine hundred sixty-three thousand euro (EUR 963,000);
- cash in an amount of thirty-seven thousand euro (37,000).

The value of the Contribution 3 will be allocated as follows: ninety-nine thousand two hundred euro (EUR 89,200) will be allocated to the share capital and nine hundred ten thousand eight hundred euro (EUR 910,800) will be allocated to the share premium account of the Company.

4) Cadr'Academy 4 S.A., a société anonyme, existing under the laws of France, having its registered office at 6 Place de la Madeleine - 75008 Paris, France, registered with the Trade and Companies' Register of Paris under number 794409706, declares to subscribe for:

- five hundred six thousand six hundred sixty-seven (506,667) Class A1 Ordinary Shares;
- five hundred six thousand six hundred sixty-seven (506,667) Class A2 Ordinary Shares;
- five hundred six thousand six hundred sixty-six (506,666) Class A3 Ordinary Shares;
- fifty-eight thousand two hundred sixty-seven (58,267) Preferred Shares PP 1;
- fifty-eight thousand two hundred sixty-seven (58,267) Preferred Shares PP 2; and
- fifty-eight thousand two hundred sixty-six (58,266) Preferred Shares PP 3;

having a par value of ten cent (EUR 0.10) each, which have been paid up by a contribution in kind having an aggregate value of one million nine hundred thousand euro (EUR 1,900,000) (the "Contribution 4") consisting of:

- the transfer of a claim in an aggregate amount of one million nine hundred thousand euro (EUR 1,900,000);

The value of the Contribution 4 will be allocated as follow: one hundred sixty-nine thousand four hundred eighty euro (EUR 169,480) will be allocated to the share capital and one million seven hundred thirty thousand five hundred twenty euro (EUR 1,730,520) will be allocated to the share premium account of the Company.

5) Cadr'Academy 5 S.A., a société anonyme, existing under the laws of France, having its registered office at 6 Place de la Madeleine - 75008 Paris, registered with the Trade and Companies' Register of Paris under number 794434514, declares to subscribe for:

- four hundred two thousand six hundred sixty-seven (402,667) Class A1 Ordinary Shares;
- four hundred two thousand six hundred sixty-seven (402,667) Class A2 Ordinary Shares;
- four hundred two thousand six hundred sixty-six (402,666) Class A3 Ordinary Shares;

- forty-six thousand three hundred seven (46,307) Preferred Shares PP 1;
- forty-six thousand three hundred seven (46,307) Preferred Shares PP 2; and
- forty-six thousand three hundred six (46,306) Preferred Shares PP 3;

having a par value of ten cent (EUR 0.10) each, which have been paid up by a contribution in kind and a contribution in cash having an aggregate value of one million five hundred ten thousand euro (EUR 1,510,000) (the "Contribution 5") consisting of:

- the transfer of a claim in an aggregate amount of one million four hundred twenty-three thousand euro (EUR 1,423,000);
- cash in an amount of eighty-seven thousand euro (EUR 87,000).

The value of the Contribution 5 will be allocated as follows: one hundred thirty-four thousand six hundred ninety-two euro (EUR 134,692) will be allocated to the share capital and one million three hundred seventy-five thousand three hundred eight euro (EUR 1,375,308) will be allocated to the share premium account of the Company.

6) Cadr'Academy 6 S.A., a société anonyme, existing under the laws of France, having its registered office at 6 Place de la Madeleine - 75008 Paris, registered with the Trade and Companies' Register of Paris under number 794569392, declares to subscribe for:

- five hundred (500) Preferred Shares EO 1;
- five hundred (500) Preferred Shares EO 2;

having a par value of ten cent (EUR 0.10) each, which have been paid up by a contribution in kind consisting in a claim in an aggregate amount of three thousand two hundred forty-nine euro (EUR 3,249) (the "Contribution 6", together with the Contribution 1 to 5, the "Contributions").

The value of the Contribution 6 will be allocated as follows: one hundred (EUR 100) will be allocated to the share capital and three thousand one hundred forty-nine euros (3,149) will be allocated to the share premium account.

The value of the Contributions is based on a report issued by FPS Audit S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg having its registered office at 46 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B159674 dated 9 August 2013 annexed hereto.

The conclusion of the report is the following: "Based on the verification procedures applied as described in section 4 of this report, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind amounting to EUR 15,597,146 plus a contribution in cash amounting to EUR 127,249 does not corresponds at least in number and nominal value of the 25,017,337 shares to be issued, vested with the same rights and obligations as the existing shares and amounting to a total of EUR 2,501,733.70 plus a share premium amounting to EUR 13,222,661.30."

The above mentioned report after having been initialled by the notary and the proxyholder of the appearing parties will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

The Meeting declares that the Contributions are free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contributions to the Company without any restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contributions to the Company.

Following the above, the new shareholders prenamed enter the meeting and together with the existing shareholders deliberate on the following items of the agenda:

Third resolution

The Meeting subsequently resolves to amend article 7 of the Company's articles of association as follows:

" Art. 7.

7.1 Subscribed Capital.

The subscribed capital of the Company is set at twenty five-million three hundred ninety-two thousand five hundred thirty-three euros ninety cents (EUR 25,392,533.90) represented by fully paid-up shares, consisting of:

- a) seven million nine hundred eighty-four thousand five hundred eighty-seven (7,984,587) class A1 ordinary shares with a nominal value of ten cent (EUR 0.10) each (the "Class A1 Ordinary Shares");
- b) seven million nine hundred eighty-four thousand five hundred eighty-seven (7,984,587) class A2 ordinary shares with a nominal value of ten cent (EUR 0.10) each (the "Class A2 Ordinary Shares");
- c) two hundred thirty-six millions eight hundred ninety-two thousand five hundred eighty-eight (236,892,588) class A3 ordinary shares with a nominal value of ten cent (EUR 0.10) each (the "Class A3 Ordinary Shares");
- d) three hundred fifty thousand eight hundred sixty (350,860) preferred shares PP 1 with a nominal value of ten cent (EUR 0.10) each (the "Preferred Shares PP 1");
- e) three hundred fifty thousand eight hundred sixty (350,860) preferred shares PP 2 with a nominal value of ten cent (EUR 0.10) each (the "Preferred Shares PP2");

f) three hundred fifty thousand eight hundred fifty-seven (350,857) preferred shares PP 3 with a nominal value of ten cent (EUR 0.10) each (the "Preferred Shares PP3");

g) five hundred (500) preferred shares EO 1 with a nominal value of ten cent (EUR 0.10) each (the "Preferred Shares EO 1");

h) five hundred (500) preferred shares EO 2 with a nominal value of ten cent (EUR 0.10) each (the "Preferred Shares EO 2");

i) ten thousand (10,000) preferred shares CMP with a nominal value of ten cent (EUR 0.10) each (the "Preferred Shares CMP"); and

j) zero (0) preferred shares M with a nominal value of ten cent (EUR 0.10) each (the "Preferred Shares M");
(each a "Share" and together the "Shares").

All Shares shall be identical in all respect save as otherwise provided in these articles of incorporation or in any Security Holders' Agreement (as defined in article 9).

7.2 The Class A1 Ordinary Shares

Description. All Class A1 Ordinary Shares shall be identical in all respects. All Class A1 Ordinary Shares shall share ratably in the payment of dividends, and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such Class A1 Ordinary Shares.

Voting Rights. Each Class A1 Ordinary Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

7.3 The Class A2 Ordinary Shares

Description. All Class A2 Ordinary Shares shall be identical in all respects. All Class A2 Ordinary Shares shall share ratably in the payment of dividends, and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such Class A2 Ordinary Shares.

Voting Rights. Each Class A2 Ordinary Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

Redemption. The Class A2 Ordinary Shares may be redeemed by the Manager at any time after the Class A1 Ordinary Shares have been redeemed in full.

7.4 The Class A3 Ordinary Shares

Description. All Class A3 Ordinary Shares shall be identical in all respects. All Class A3 Ordinary Shares shall share ratably in the payment of dividends, and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such Class A3 Ordinary Shares.

Voting Rights. Each Class A3 Ordinary Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

Redemption. The Class A3 Ordinary Shares may be redeemed by the Manager at any time after the Class A2 Ordinary Shares have been redeemed in full.

7.5 The Preferred Shares PP 1

Description. All Class the Preferred Shares PP 1 shall be identical in all respects. All Preferred Shares PP 1 shall share ratably in the payment of dividends, and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such Preferred Shares PP 1.

Voting Rights. Each Preferred Share PP 1 will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

7.6 The Preferred Shares PP 2

Description. All Preferred Shares PP 2 shall be identical in all respects. All Preferred Shares PP 2 shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such Preferred Shares PP 2.

Voting Rights. Each Preferred Shares PP 2 will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

Redemption. The Preferred Shares PP 2 may be redeemed by the Manager at any time after the Preferred Shares PP 1 have been redeemed in full.

7.7 The Preferred Shares PP 3

Description. All Preferred Shares PP 3 shall be identical in all respects. All Preferred Shares PP 3 shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such Preferred Shares PP 3.

Voting Rights. Each Preferred Shares PP 3 will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

Redemption. The Preferred Shares PP 3 may be redeemed by the Manager at any time after the Preferred Shares PP 2 have been redeemed in full.

7.8 The Preferred Shares EO 1

Description. All Preferred Shares EO 1 shall be identical in all respects. All Preferred Shares EO 1 shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such Preferred Shares EO 1.

Voting Rights. Each Preferred Shares EO 1 will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

7.9 The Preferred Shares EO 2

Description. All Preferred Shares EO 2 shall be identical in all respects. All Preferred Shares EO 2 shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such Preferred Shares EO 2.

Voting Rights. Each Preferred Shares EO 2 will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

Redemption. The Preferred Shares EO 2 may be redeemed by the Manager at any time after the Preferred Shares EO 1 have been redeemed in full.

7.10 The Preferred Shares CMP

(a) Description. All Preferred Shares CMP shall be identical in all respects. All Preferred Shares CMP shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such Preferred Shares CMP.

(b) Voting Rights. The Preferred Shares CMP will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

7.11 The Preferred Shares M

(c) Description. All Preferred Shares M shall be identical in all respects. All Preferred Shares M shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such Preferred Shares M.

(d) Voting Rights. The Preferred Shares M will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote."

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend article 8 of the Company's articles of association as follows:

" **Art. 8.** All shares of the Company shall be issued in registered form only.

A shareholders' register which may be examined by any shareholder will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof. Each shareholder will notify to the Company by registered letter its address and any change thereof. The Company will be entitled to rely on the last address thus communicated.

Certificates of these recordings shall be issued and signed by the Manager upon request of the relevant shareholder. Such signatures shall either be made by hand, printed, or in facsimile.

Ownership of the registered shares will result from the recordings in the shareholders' register.

The securities issued by the Company (including the Shares) shall only be transferred in accordance with the terms of any Security Holders' Agreement (as defined in article 9).

Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address shall also be entered into the register of shareholders. Shareholders may, at any time, change their address as entered into the register of shareholders by way of a written notification sent to the Company's registered office, or to such other address indicated by the Company.

The Company recognises only one owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single representative to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such representative shall imply a suspension of all rights attached to such share(s)."

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend article 9 of the Company's articles of association as follows:

" **Art. 9. Redeemable Shares.** The Shares are redeemable shares in accordance with the provision of article 49-8 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. Subscribed and fully paid-in Shares shall be redeemable on a pro rata basis of Shares of each class held by each holder upon request of the Company in accordance with the provisions of article 49-8 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, or as may be provided for in any Security Holders' Agreement (as defined in article 9). The redemption of the Shares can only be made by using sums available for distribution in accordance with article 72-1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies (distributable funds, inclusive of the extraordinary reserve established with the funds received by the Company as an issue premium) or the proceeds of a new issue made with the purpose of such redemption. Shares bear no voting rights, and

have no rights to receive dividends or the liquidation proceeds. Redeemed shares may be cancelled upon request of the Manager by a positive vote of the general meeting of shareholders held in accordance with article 15.

Special Reserve. An amount equal to the nominal value, or, in the absence thereof, the accounting par value, of all the shares redeemed must be included in a reserve which cannot be distributed to the shareholders except in the event of a capital reduction of the subscribed share capital; the reserve may only be used to increase the subscribed share capital by capitalization of reserves.

Redemption Price. Except as provided otherwise in these articles of incorporation or by any Security Holders' Agreement, the redemption price of the Shares shall be calculated by the Manager, or by such person appointed by the Manager, on the basis of the net asset value of all assets and liabilities of the Company. The net asset value of the Company's Shares shall be expressed as a per share figure and shall be determined in respect of any valuation day by dividing the net assets of the Company, being the value of the Company's assets less its liabilities at close of business on that day, by the number of shares of the Company then outstanding at such close of business, in accordance with the rules the Manager shall regard as fair and equitable. In the absence of any bad faith, gross negligence or overt error, any calculation of the redemption price by the Manager shall be conclusive and binding on the Company and on its present, past and future shareholders.

Redemption Procedure. Except as otherwise provided in any Security Holders' Agreement, at least fifteen (15) days prior to the redemption date, written notice shall be sent by registered mail or internationally recognized overnight courier to each registered shareholder of the Shares to be redeemed, at his or her address last shown in the shareholders register of the Company, notifying such holder of the number of shares so to be redeemed, specifying the redemption date, the redemption price and the procedures necessary to submit the Shares to the Company for redemption. Each holder of Shares to be redeemed shall surrender the certificate or certificates, if any, issued in relation to such Shares to the Company. The redemption price of such Shares shall be payable to the order of the person whose name appears on the share register as the owner thereof on the bank account provided to the Company by such shareholder before the redemption date."

Sixth resolution

The Meeting resolves to insert a new article 18 in the Company's articles of association, and the subsequent renumbering of the following articles, as follows:

" **Art. 18. Distribution.** If any Distribution to the shareholders is determined to be made by the Manager (whether by interim dividend, redemption, capital reduction or otherwise), the shareholders of the Company will be entitled to receive Distributions, when, as, and if declared by the Manager out of funds legally available therefore, in accordance with applicable law, subject to the retention of, or payment to third parties of, such funds as it deems necessary with respect to the reasonable business needs of the Company which shall include, without limitation, the payment or the making of provision for the payment when due of the Company's obligations, including, without limitation, the payment of any management or administrative fees and expenses or any other obligations. All Distributions with respect to the Shares shall be made when and as declared by the Manager to the shareholders in the manner and in the order of priority as determined in any Security holders' Agreement.

For the purposes of this article 18:

"Distribution" means each distribution made by the Company to holders of its securities, whether in cash, property, or securities of the Company, and whether by dividend, liquidating distribution, recapitalization, any redemption or repurchase by the Company of any securities or otherwise.

"Security Holders' Agreement" means any written agreement which may be entered into from time to time between, amongst others, the Company and one or more holder of equity and debt securities issued by the Company (which, for the avoidance of doubt, shall include each series of preferred equity certificates and convertible preferred equity certificates issued by the Company)."

Seventh resolution

The Meeting resolves to amend article 18 which is further to the above resolution article 19 in the Company's articles of association, and the subsequent renumbering of the following articles, as follows:

" **Art. 19.** These articles of incorporation may be amended, subject to the approval of the Manager, by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended, unless otherwise provided herein or in any Security Holders' Agreement."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to six thousand euro (EUR 6,000.-).

Attestation

The Notary acting in this matter declares that he has checked the existence of the conditions set out in Articles 26 of the Law on Commercial Companies and expressly attests that they have been complied with.

Whereof the present deed is drawn up in Esch/Alzette on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the said proxyholder of the parties appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le neuvième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire («l'Assemblée») des associés de Magnolia (BC) Luxco S.C.A., une société en commandite par actions enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178.678, ayant son siège social à 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), constituée en vertu d'un acte dressé par le notaire soussigné, le 10 juin 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 7 août 2013 en vertu d'un acte dressé par le notaire soussigné non encore publié au Mémorial.

L'Assemblée est présidée par Mickaël Emeraux, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg (le «Président»).

L'Assemblée désigne Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, résidant professionnellement à Esch/Alzette en tant que secrétaire de l'Assemblée (le «Secrétaire») et scrutateur de l'Assemblée (le «Scrutateur»).

(Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur sont collectivement dénommés le «Réunion de l'Assemblée»).

100% des actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui sera annexée au présent acte après avoir été signée par les comparantes et le notaire.

Les procurations des actionnaires représentés à la présente Assemblée resteront également annexées au présent acte et seront signées par toutes les parties.

Le Conseil de l'Assemblée ayant été ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter que:

I. Les deux cent vingt-huit millions neuf cent huit mille deux (228,908,002) actions ordinaires d'une valeur nominale de dix cents d'euros (EUR 0,10), représentant cent pour cent (100%) du capital social de la Société sont dûment représentés à cette Réunion qui est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur l'ordre du jour reproduit ci-dessous;

II. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Agenda

1) Création of dix (10) classes d'actions dénommées actions ordinaires de classe A1, actions ordinaires de classe A2, actions ordinaires de classe A3, actions préférentielles PP 1, actions préférentielles PP 2, actions préférentielles PP 3, actions préférentielles EO 1 actions préférentielles EO 2, actions préférentielles CMP et actions préférentielles M.

2) Augmentation du capital social d'un montant de deux millions cinq cent un mille sept cent trente-trois euros et soixante-dix cents (EUR 2.501.733,70) afin de le porter de son montant actuel de vingt-deux millions huit cent quatre-vingt-dix mille huit cent euros et vingt cents (EUR 22.890.800,20) à vingt-cinq millions trois cent quatre-vingt-douze mille cinq cent trente-trois euros et quatre-vingt-dix cents (EUR 25.392.533,90) par l'émission de sept millions neuf cent quatre-vingt-quatre mille cinq cent quatre-vingt-sept (7.984.587) actions ordinaires de classe A1, sept millions neuf cent quatre-vingt-quatre mille cinq cent quatre-vingt-sept (7.984.587) actions ordinaires de classe A2, sept millions neuf cent quatre-vingt-quatre mille cinq cent quatre-vingt-six (7.984.586) actions ordinaires de classe A3, trois cent cinquante mille huit cent soixante (350.860) actions préférentielles PP1, trois cent cinquante mille huit cent soixante (350.860) actions préférentielles PP2, trois cent cinquante mille huit cent cinquante-sept (350.857) actions préférentielles PP3, cinq cents (500) actions préférentielles EO 1, cinq cents (500) actions préférentielles EO 2 et dix mille (10.000) actions préférentielles CMP ayant une valeur nominale de dix cents d'euros (EUR 0,10) chacune.

3) Modification de l'article 7 des statuts de la Société;

4) Modification de l'article 8 des statuts de la Société;

5) Modification de l'article 9 des statuts de la Société;

6) Insertion d'un nouvel article 18 dans les statuts de la Société et renumérotation subséquente des articles suivants;

7) Modification de l'article 18 actuel devenu article 19 des statuts de la Société;

8) Divers.

III. Les actionnaires de la Société présents ou représentés déclarent avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée qui leur a été communiqué au préalable.

L'Assemblée décide, après délibération, de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de créer dix (10) différentes classes d'actions dénommées d'actions ordinaires de classe A1, actions ordinaires de classe A2, actions ordinaires de classe A3, actions préférentielles PP 1, actions préférentielles PP 2, actions préférentielles PP 3, actions préférentielles EO 1 actions préférentielles EO 2, actions préférentielles CMP et actions préférentielles M, ayant une valeur nominale de dix cents d'euros (EUR 0,10) chacune et de convertir toutes les deux cent vingt-huit millions neuf cent huit mille deux (228,908,002) actions existantes en deux cent vingt-huit millions neuf cent huit mille deux (228,908,002) actions ordinaires de classe A3.

Les classes d'actions susmentionnées portent les droit et obligations spécifiques tels que décrits dans les statuts de la Société tels que modifiés en vertu des résolutions 3) à 6) ci-dessous, lesquelles modifications sont effective immédiatement.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de deux millions cinq cent un mille sept cent trente-trois euros et soixante-dix cents (EUR 2.501.733,70) afin de le porter de son montant actuel de vingt-deux millions huit cent quatre-vingt-dix mille huit cent euros et vingt cents (EUR 22.890.800,20) à vingt-cinq millions trois cent quatre-vingt-douze mille cinq cent trente-trois euros et quatre-vingt-dix cents (EUR 25.392.533,90) par l'émission de (chacune une «Nouvelle Action» et ensemble les «Nouvelles Actions»):

- sept millions neuf cent quatre-vingt-quatre mille cinq cent quatre-vingt-sept (7.984.587) actions ordinaires de classe A1 ayant une valeur nominale de dix cents d'euros (EUR 0,10) chacune (the "Actions Ordinaires de Classe A1");
- sept millions neuf cent quatre-vingt-quatre mille cinq cent quatre-vingt-sept (7.984.587) actions ordinaires de classe A2 ayant une valeur nominale de dix cents d'euros (EUR 0,10) chacune (the "Actions Ordinaires de Classe A2");
- sept millions neuf cent quatre-vingt-quatre mille cinq cent quatre-vingt-six (7.984.586) actions ordinaires de classe A3 ayant une valeur nominale de dix cents d'euros (EUR 0,10) chacune (the "Actions Ordinaires de Classe A3");
- trois cent cinquante mille huit cent soixante (350.860) actions préférentielles PP1 ayant une valeur nominale de dix cents d'euros (EUR 0,10) chacune (the "Actions Préférentielles PP1");
- trois cent cinquante mille huit cent soixante (350.860) actions préférentielles PP2 ayant une valeur nominale de dix cents d'euros (EUR 0,10) chacune (the "Actions Préférentielles PP2");
- trois cent cinquante mille huit cent cinquante-sept (350.857) actions préférentielles PP3 ayant une valeur nominale de dix cents d'euros (EUR 0,10) chacune (the "Actions Préférentielles PP3");
- cinq cents (500) actions préférentielles EO 1 ayant une valeur nominale de dix cents d'euros (EUR 0,10) chacune (the "Actions Préférentielles EO 1");
- cinq cents (500) actions préférentielles EO 2 ayant une valeur nominale de dix cents d'euros (EUR 0,10) chacune (the "Actions Préférentielles EO 2");
- dix mille (10.000) actions préférentielles CMP ayant une valeur nominale de dix cents d'euros (EUR 0,10) chacune (the "Actions Préférentielles CMP").

Souscription et Paiement

Les Nouvelles Actions ont été souscrites et payées de la manière suivante:

- 1) Xavier MARIE, né le 6 Avril 1962 à Brest, résident à Pont Hus, 44390 Petit Mars, France, déclare souscrire pour:
 - deux millions neuf cent quatre mille six cent cinquante-trois (2.904.653) Actions Ordinaires de Classe A1;
 - deux millions neuf cent quatre mille six cent cinquante-trois (2.904.653) Actions Ordinaires de Classe A2; et
 - deux millions neuf cent quatre mille six cent cinquante-quatre (2.904.654) Actions Ordinaires de Classe A3;ayant une valeur nominale de dix cents d'euros (EUR 0,10) chacune, entièrement payées par un apport en nature ayant une valeur totale de huit cent soixante et onze mille trois cent quatre-vingt-seize euros (EUR 871.396) (l'«Apport 1») consistant en:
 - cinq mille cinq cent trente-quatre (5.534) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) dans Ginkgo B. Company S.A.S., une société par actions simplifiée, existant selon les lois de France, ayant son siège social au lieudit Le Portereau, 44120 Vertou, France, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Nantes sous le numéro 503 789 364 («Ginkgo»);
 - cent mille huit cent soixante-huit (100.868) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) détenues dans Ginkgo et résultant de la conversion d'actions préférentielles de catégorie 1 et catégorie 1 Bis;
 - cent quarante-cinq mille trois cent soixante (145.360) actions préférentielles de catégorie 1 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) détenues dans Ginkgo;
 - soixante-neuf mille quarante-cinq (69.045) actions préférentielles de catégorie 1 Bis ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) détenues dans Ginkgo;
 - soixante-dix-neuf mille cent quatre-vingt-huit (79.188) actions détenues dans Abaco S.A.S., une société par actions simplifiée, existant selon les lois de France, ayant son siège social au lieudit Le Portereau, 44120 Vertou, France, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Nantes sous le numéro 480 016 740 («Abaco»); et

- dix-sept mille quatre-vingt-dix-sept (17.097) obligations ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) détenues dans Abaco.

La valeur de l'Apport 1 sera entièrement allouée au capital social de la Société.

2) COMPAGNIE MARCO POLO, COMPAGNIE MARCO POLO, une société anonyme existant selon les lois de France, ayant son siège social au lieudit Le Portereau, 44120 Vertou, France, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Nantes sous le numéro 483 223 905, déclare souscrire pour:

- trois millions neuf cent trois mille neuf cent trente-trois (3.903.933) Actions Ordinaires de Classe A1;
- trois millions neuf cent trois mille neuf cent trente-trois (3.903.933) Actions Ordinaires de Classe A2;
- trois millions neuf cent trois mille neuf cent trente-quatre (3.903.934) Actions Ordinaires de Classe A3;
- deux cent quinze mille six cent dix-neuf (215.619) Actions Préférentielles PP1;
- deux cent quinze mille six cent dix-neuf (215.619) Actions Préférentielles PP2;
- deux cent quinze mille six cent dix-neuf (215.619) Actions Préférentielles PP3; et
- dix mille (10.000) Actions Préférentielles CMP;

ayant une valeur nominale de dix cents d'euros (EUR 0,10) chacune, entièrement payées par un apport en nature ayant une valeur totale de dix millions quatre cent trente-neuf mille sept cent cinquante euro (EUR 10.439.750) (l' "Apport 2 ") consistant en:

- un transfert d'une créance ayant une valeur totale de dix millions quatre cent trente-neuf mille sept cent cinquante euro (EUR 10.439.750);

La valeur de l'Apport 2 sera allouée de la manière suivante: un million deux cent trente-six mille huit cent soixante-cinq euros et soixante-dix cents d'euros (EUR 1.236.865,70) seront alloués au capital social et neuf millions deux cent deux mille huit cent quatre-vingt-quatre euros et trente cents d'euros (EUR 9.202.884,30) euros seront alloués à la prime d'émission.

3) Cadr'Academy 3 S.A. une société anonyme, existant selon les lois de France, ayant son siège social au 6, Place de la Madeleine, 75008 Paris, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 794 528 786, déclare souscrire pour:

- deux cent soixante-six mille six cent soixante-sept (266.667) Actions Ordinaires de Classe A1;
- deux cent soixante-six mille six cent soixante-sept (266.667) Actions Ordinaires de Classe A2;
- deux cent soixante-six mille six cent soixante-six (266.666) Actions Ordinaires de Classe A3;
- trente mille six cent soixante-sept (30.667) Actions Préférentielles PP1;
- trente mille six cent soixante-sept (30.667) Actions Préférentielles PP2; et
- trente mille six cent soixante-six (30.666) Actions Préférentielles PP3;

ayant une valeur nominale de dix cents d'euros (EUR 0,10) chacune, entièrement payées par un apport en nature et un apport en numéraire ayant une valeur totale d'un million d'euros (EUR 1.000.000) (l' "Apport 3") consistant en:

- un transfert d'une créance ayant une valeur totale de neuf cent soixante-trois mille euros (EUR 963.000); et
- un apport en numéraire d'un montant de trente-sept mille euros (37.000).

La valeur de l'Apport 3 sera allouée de la manière suivante: quatre-vingt-neuf mille euros (EUR 89.000) seront alloués au capital social et neuf cent dix mille huit cents euros (910.800) seront alloués à la prime d'émission.

4) Cadr'Academy 4 S.A. une société anonyme, existant selon les lois de France, ayant son siège social au 6, Place de la Madeleine, 75008 Paris, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 764409706, déclare souscrire pour:

- cinq cent six mille six cent soixante-sept (506.667) Actions Ordinaires de Classe A1;
- cinq cent six mille six cent soixante-sept (506.667) Actions Ordinaires de Classe A2;
- cinq cent six mille six cent soixante-six (506.666) Actions Ordinaires de Classe A3;
- cinquante-huit mille deux cent soixante-sept (58.267) Actions Préférentielles PP1;
- cinquante-huit mille deux cent soixante-sept (58.267) Actions Préférentielles PP2; et
- cinquante-huit mille deux cent soixante-six (58.266) Actions Préférentielles PP3;

ayant une valeur nominale de dix cents d'euros (EUR 0,10) chacune, entièrement payées par un apport en nature ayant une valeur totale d'un million neuf cent mille euros (EUR 1.900.000) (l' "Apport 4") consistant en:

- un transfert d'une créance ayant une valeur totale d'un million neuf cent mille euros (EUR 1.900.000);

La valeur de l'Apport 4 sera allouée de la manière suivante: cent soixante-neuf mille quatre cent quatre-vingt euros (EUR 169.480) seront alloués au capital social et un million sept cent trente mille cinq cent vingt (1.730.520) seront alloués à la prime d'émission.

5) Cadr'Academy 5 S.A., une société anonyme, existant selon les lois de France, ayant son siège social au 6, Place de la Madeleine - 75008 Paris, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 794434514, déclare souscrire pour:

- quatre cent deux mille six cent soixante-sept (402.667) Actions Ordinaires de Classe A1;

- quatre cent deux mille six cent soixante-sept (402.667) Actions Ordinaires de Classe A2;
- quatre cent deux six cent soixante-six (402.666) Actions Ordinaires de Classe A3;
- quarante-six mille trois cent sept (46.307) Actions Préférentielles PP1;
- quarante-six mille trois cent sept (46.307) Actions Préférentielles PP2; et
- quarante-six mille trois cent six (46.306) Actions Préférentielles PP3;

ayant une valeur nominale de dix cents d'euros (EUR 0,10) chacune, entièrement payées par un apport en nature et un apport en numéraire et ayant une valeur totale d'un million cinq cent dix mille euros (EUR 1.510.000) (l' "Apport 5") consistant en:

- un transfert d'une créance ayant une valeur totale d'un million quatre cent vingt-trois mille euros (EUR 1.423.000);
- et
- un apport en numéraire d'un montant de quatre-vingt-sept mille euros (87.000).

La valeur de l'Apport 5 sera allouée de la manière suivante: cent trente-quatre mille six cent quatre-vingt-douze euros (EUR 134.692) seront alloués au capital social et un million trois cent soixante-quinze mille trois cent huit euros (EUR 1.375.308) seront alloués à la prime d'émission.

6) Cadr'Academy 6 S.A., une société anonyme, existant selon les lois de France, ayant son siège social au 6, Place de la Madeleine - 75008 Paris, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 794569392, déclare souscrire pour:

- cinq cents (500) Actions Préférentielles EO 1; et
- cinq cents (500) Actions Préférentielles EO 2;

ayant une valeur nominale de dix cents d'euros (EUR 0,10) chacune, entièrement payées par un apport en nature d'une créance d'un montant de trois mille deux cent quarante-neuf euros (EUR 3.249) (l'"Apport 6", collectivement avec l'Apport 1 à 5, les «Apports»).

La valeur de l'Apport 6 sera allouée de la manière suivante: cent euros (EUR 100) seront alloués au capital social et trois mille cent quarante-neuf euros (EUR 3.149) euros seront alloués à la prime d'émission.

La valeur des Apports est basée sur un rapport émis par FPS Audit S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social au 46 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B159674 daté du 9 août 2013 annexé au présent acte.

La conclusion du rapport est la suivante: "The conclusion of the report is the following: "Based on the verification procedures applied as described in section 4 of this report, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind amounting to EUR 15,597,146 plus a contribution in cash amounting to EUR 127,249 does not corresponds at least in number and nominal value of the 25,017,337 shares to be issued, vested with the same rights and obligations as the existing shares and amounting to a total of EUR 2,501,733.70 plus a share premium amounting to EUR 13,222,661.30."

Le rapport susmentionné, après avoir été paraphé par le notaire et les mandataires de la comparante, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Assemblée déclare que les Apports sont libres de tout gage, droit de rétention ou frais, tel quel, et qu'il ne subsiste aucune entrave au libre transfert des Apports à la Société, sans restrictions ou limitations et que des instructions valides ont été données pour entreprendre toutes les notifications, inscriptions, ou toute autres formalités nécessaires à la réalisation d'un transfert valable des Apports à la Société.

En conséquence, les nouveaux actionnaires susmentionnés joignent l'Assemblée, et collectivement avec les actionnaires existants, délibèrent sur les points suivants de l'agenda:

Troisième résolution

L'Assemblée décide en conséquence de modifier l'article 7 des statuts de la Société tel que suit:

« Art. 7.

7.1. Capital souscrit

Le capital souscrit de la Société est fixé à vingt-cinq millions trois cent quatre-vingt-douze mille cinq cent trente-trois euros et quatre-vingt-dix cents (EUR 25.392.533,90), représenté par des actions entièrement libérées constituées comme suit:

- a) sept millions neuf cent quatre-vingt-quatre mille cinq cent quatre-vingt-sept (7.984.587) actions ordinaires de classe A1 ayant une valeur nominale de dix cents d'euros (EUR 0,10) chacune (the "Actions Ordinaires de Classe A1");
- b) sept millions neuf cent quatre-vingt-quatre mille cinq cent quatre-vingt-sept (7.984.587) actions ordinaires de classe A2 ayant une valeur nominale de dix cents d'euros (EUR 0,10) chacune (the "Actions Ordinaires de Classe A1");
- c) deux cent trente-six millions huit cent quatre-vingt-douze mille cinq cent quatre-vingt-huit (236.892.588) actions ordinaires de classe A3 ayant une valeur nominale de dix cents d'euros (EUR 0,10) chacune (the "Actions Ordinaires de Classe A3");

d) trois cent cinquante mille huit cent soixante (350.860) actions préférentielles PP1 ayant une valeur nominale de dix cents d'euros (EUR 0,10) chacune (the "Actions Préférentielles PP1");

e) trois cent cinquante mille huit cent soixante (350.860) actions préférentielles PP2 ayant une valeur nominale de dix cents d'euros (EUR 0,10) chacune (the "Actions Préférentielles PP1");

f) trois cent cinquante mille huit cent cinquante-sept (350.857) actions préférentielles PP3 ayant une valeur nominale de dix cents d'euros (EUR 0,10) chacune (the "Actions Préférentielles PP3");

g) cinq cents (500) actions préférentielles EO 1 ayant une valeur nominale de dix cents d'euros (EUR 0,10) chacune (the "Actions Préférentielles EO 1");

h) cinq cents (500) actions préférentielles EO 2 ayant une valeur nominale de dix cents d'euros (EUR 0,10) chacune (the "Actions Préférentielles EO 1");

i) dix mille (10.000) actions préférentielles CMP ayant une valeur nominale de dix cents d'euros (EUR 0,10) chacune (the "Actions Préférentielles CMP");

j) zéro (0) actions préférentielles M ayant une valeur nominale de dix cents d'euros (EUR 0,10) chacune (the "Actions Préférentielles M");

(chacune une «Action» et ensemble les «Actions»).

Les Actions sont identiques à tous égards à moins qu'il n'en est disposé autrement dans ces statuts ou dans tout Contrat entre Porteur de Titres (tel que défini dans l'article 9).

7.2 Actions Ordinaire A1

(a) Description. Toutes les Actions Ordinaire A1 seront identiques à tous les égards. Toutes les Actions Ordinaire A1 participeront proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que des dividendes qui seront alloués sur une base totale à ces Actions Ordinaires A1.

(b) Droits de vote. Chaque Action Ordinaire A1 donne droit à son détenteur à une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les actionnaires ont le droit de voter.

7.3 Actions Ordinaire A2

(a) Description. Toutes les Actions Ordinaire A2 seront identiques à tous les égards. Toutes les Actions Ordinaire A2 participeront proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que des dividendes qui seront alloués sur une base totale à ces Actions Ordinaire A2.

(b) Droits de vote. Chaque Action Ordinaire A2 donne droit à son détenteur à une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les actionnaires ont le droit de voter.

(c) Rachat; Convertibilité. Les Actions Ordinaire A2 pourront à tout moment être rachetées par le Gérant après que les Actions Ordinaire A1 aient été rachetées dans leur totalité.

7.4 Actions Ordinaire A3

(a) Description. Toutes les Actions Ordinaire A3 seront identiques à tous les égards. Toutes les Actions Ordinaire A3 participeront proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que des dividendes qui seront alloués sur une base totale à ces Actions Ordinaire A3.

(b) Droits de vote. Chaque Action Ordinaire A3 donne droit à son détenteur à une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les actionnaires ont le droit de voter.

(c) Rachat; Convertibilité. Les Actions Ordinaire A3 pourront à tout moment être rachetées par le Gérant après que les Actions Ordinaire A2 aient été rachetées dans leur totalité.

7.5 Actions Préférentielles PP2

(a) Description. Toutes les Actions Préférentielles PP2 seront identiques à tous les égards. Toutes les Actions Préférentielles PP2 participeront proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que des dividendes qui seront alloués sur une base totale à ces Actions Préférentielles PP2.

(b) Droits de vote. Chaque Actions Préférentielles PP2 donne droit à son détenteur à une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les actionnaires ont le droit de voter.

(c) Rachat; Convertibilité. Les Actions Préférentielles PP2 pourront à tout moment être rachetées par le Gérant après que les Actions Préférentielles PP2 aient été rachetées dans leur totalité.

7.6 Actions Préférentielles PP3

(a) Description. Toutes les Actions Préférentielles PP3 seront identiques à tous les égards. Toutes les Actions Préférentielles PP3 participeront proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que des dividendes qui seront alloués sur une base totale à ces Actions Préférentielles PP3.

(b) Droits de vote. Chaque Actions Préférentielles PP3 donne droit à son détenteur à une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les actionnaires ont le droit de voter.

(c) Rachat; Convertibilité. Les Actions Préférentielles PP3 pourront à tout moment être rachetées par le Gérant après que les Actions Préférentielles PP2 aient été rachetées dans leur totalité.

7.7 Actions Préférentielles EO 1

(a) Description. Toutes les Actions Préférentielles EO 1 seront identiques à tous les égards. Toutes les Actions Préférentielles EO 1 participeront proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que des dividendes qui seront alloués sur une base totale à ces Actions Préférentielles EO 1.

(b) Droits de vote. Chaque Actions Préférentielles EO 1 donne droit à son détenteur à une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les actionnaires ont le droit de voter.

7.8 Actions Préférentielles EO 2

(a) Description. Toutes les Actions Préférentielles EO 2 seront identiques à tous les égards. Toutes les Actions Préférentielles EO 2 participeront proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que des dividendes qui seront alloués sur une base totale à ces Actions Préférentielles EO 2.

(b) Droits de vote. Chaque Actions Préférentielles EO 2 donne droit à son détenteur à une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les actionnaires ont le droit de voter.

(c) Rachat; Convertibilité. Les Actions Préférentielles EO 2 pourront à tout moment être rachetées par le Gérant après que les Actions Préférentielles EO 1 aient été rachetées dans leur totalité.

7.10 Actions Préférentielles CMP

(a) Description. Toutes les Actions Préférentielles CMP seront identiques à tous les égards. Toutes les Actions Préférentielles CMP participeront proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que des dividendes qui seront alloués sur une base totale à ces Actions Préférentielles CMP.

(b) Droits de vote. Chaque Actions Préférentielles CMP donne droit à son détenteur à une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les actionnaires ont le droit de voter.

7.11 Actions Préférentielles M

(a) Description. Toutes les Actions Préférentielles M seront identiques à tous les égards. Toutes les Actions Préférentielles M participeront proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que des dividendes qui seront alloués sur une base totale à ces Actions Préférentielles M.

(b) Droits de vote. Chaque Actions Préférentielles M donne droit à son détenteur à une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les actionnaires ont le droit de voter.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 8 des statuts de la Société tel que suit:

« **Art. 8.** Les actions sont émises sous la forme nominative.

Un registre des actionnaires qui pourra être examiné par tout actionnaire sera tenu au siège social. Ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, l'indication des paiements effectués, ainsi que les transferts d'actions et les dates desdits transferts. Chaque actionnaire notifiera à la Société par lettre recommandée son adresse ainsi que tout changement de celle-ci. La Société sera en droit d'invoquer la dernière adresse ainsi communiquée.

Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront émis et signés par le Gérant sur demande de tout actionnaire pertinent. De telles signatures seront inscrites soit de façon manuscrite, imprimée ou en fac-similé.

La propriété des actions nominatives résulte de l'inscription au registre des actionnaires.

Les titres émis par la Société (y compris les Actions) sont transférables uniquement selon les dispositions prévues par tout Pacte d'Actionnaires (tel que défini à l'article 9).

Les actionnaires doivent fournir un à la Société une adresse à laquelle toutes notices et annonces peuvent être envoyées. Cette adresse doit aussi figurer au registre des actionnaires. Les actionnaires peuvent à tout moment changer leur adresse telle que figurant dans le registre des actionnaires par voie de notification écrite adressée au siège social de la Société, ou à toute autre adresse tel que spécifié par la Société.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si la propriété d'une ou plusieurs action(s) est indivise ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'(les) action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter l'(les) action(s) à l'égard de la Société. A défaut, l'exercice de tous les droits attachés aux dites actions sera suspendu.»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 9 des statuts de la Société tel que suit:

« **Art. 9.** Actions Rachetables. Les Actions sont des actions rachetables conformément aux dispositions de l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Les actions rachetables souscrites et entièrement libérées pourront être rachetées au prorata des Actions de chaque classe détenue par chaque détenteur sur demande de la Société conformément aux dispositions de l'Article 49-8 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ou tel que prévu par tout Pacte d'Actionnaires (tel que défini à l'article 9). Le rachat des actions rachetables ne pourra se faire qu'en utilisant des sommes distribuables conformément à l'Article 72-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (fonds distribuables, en ce compris la réserve extraordinaire établie avec les fonds reçus par la Société en tant que prime d'émission) ou le produit d'une nouvelle

émission effectuée en vue dudit rachat. Aucun droit de vote, droit à dividendes ou boni de liquidation n'est attaché aux actions rachetées. Des actions rachetées peuvent être annulées sur demande du Gérant par un vote favorable de l'assemblée des actionnaires tenue conformément aux stipulations de l'article 15.

Réserve Spéciale. Un montant égal à la valeur nominale, ou à défaut de valeur nominale, au pair comptable de toutes les actions rachetées doit être incorporé dans une réserve qui ne peut être distribuée aux actionnaires, sauf en cas de réduction du capital souscrit; cette réserve ne peut être utilisée qu'aux fins d'augmentation du capital souscrit par incorporation des réserves.

Prix de Rachat. Sauf stipulation contraire prévue dans les présentes ou dans tout Pacte d'Actionnaires, le prix de rachat des actions rachetables sera calculé par le Gérant ou par toute personne nommée par le Gérant, sur la base de la valeur nette d'inventaire de tous les actifs et passifs de la Société. La valeur nette d'inventaire des actions de la Société est exprimée sous la forme d'un montant par action et calculée le jour de son évaluation en divisant les actifs nets de la Société, soit la valeur des actifs de la Société diminuée de son passif à l'heure de clôture ce jour-là, par le nombre d'actions de la Société alors en circulation à la clôture ce jour-là, conformément aux règles que le Gérant considérera comme étant justes et équitables. En l'absence de mauvaise foi, de faute grave ou d'erreur avérée, le calcul du prix de rachat par le Gérant sera définitif et contraignant pour la Société ainsi que pour l'ensemble de ses actionnaires présents, précédents et futurs.

Procédure du rachat. Sauf stipulation contraire prévue dans les présentes ou dans tout Pacte d'Actionnaires, au moins quinze (15) jours avant la date de rachat, une notification écrite sera adressée par courrier recommandé ou par service de coursier international reconnu à chacun des actionnaires nominatifs de la Société dont les actions sont à racheter, à la dernière adresse indiquée dans le registre des actionnaires de la Société, indiquant au détenteur le nombre d'actions à racheter, la date de rachat, le prix de rachat et les procédures nécessaires pour la soumission des actions à la Société pour le rachat. Chaque détenteur d'actions susceptibles d'être rachetées est tenu de remettre à la Société, le cas échéant, le ou les certificats émis afférents auxdites actions. Le prix de rachat desdites actions est payable à l'ordre de la personne qui figure en tant que propriétaire dans le registre des actionnaires sur le compte bancaire dont les coordonnées ont été communiquées par ledit actionnaire à la Société avant la date de rachat.»

Sixième résolution

L'Assemblée décide d'insérer un nouvel article 18 dans les statuts de la Société, et de renuméroter les articles suivants, tel que suit:

" **Art. 18. Distribution.** Si le Gérant décide de faire une Distribution aux actionnaires (que ce soit par dividendes, rachat, réduction de capital ou autrement), les actionnaires de la Société auront le droit de recevoir des Distributions, quand et si le Gérant en décide ainsi, prélevées sur des fonds légalement disponibles à cet effet, conformément à la loi applicable, sous réserve de la conservation, ou du versement à des tiers, des fonds qu'elle jugera nécessaires dans le cadre des besoins raisonnables de la Société, à savoir notamment le versement ou l'établissement de provisions en vue du paiement des obligations de la Société lorsqu'elles arrivent à échéance, y compris, sans que cela ne soit exhaustif, le paiement des frais et dépenses de gestion et d'administration ou de toute autre obligation. L'ensemble des Distributions relatives aux actions seront effectuées selon les dispositions de tout Pacte d'Actionnaires.

Aux fins de cet article 18:

«Distribution» désigne chaque distribution effectuée par la Société au bénéfice d'un porteur, que ce soit sous forme de liquidités, de biens ou de titres de la Société, et que ce soit sous forme de dividende, de distribution de liquidation, de recapitalisation, de rachat ou remboursement par la Société de tout titre ou de toute autre manière.

«Pacte d'Actionnaires» signifie tout contrat écrit pouvant être conclu à tout moment entre, entre autre, la Société et un ou plusieurs porteurs de titres de capitaux propres et de dettes émis par la Société (ce qui, pour éviter toute ambiguïté, comprend notamment chaque série de certificats d'actions privilégiées et de certificats d'actions privilégiées convertibles émis par la Société).»

Septième résolution

L'Assemblée décide de modification l'article 18 actuel devenu article 19 des statuts de la Société, tel que suit:

« **Art. 19.** Les présents statuts pourront être modifiés, sous condition de l'approbation du Gérant, par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales, à moins que les présents statuts ou tout Pacte d'Actionnaires n'en disposent autrement.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à six mille euros (EUR 6.000,-).

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparantes le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, le mandataire des comparantes a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Emeraux, Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 août 2013. Relation: EAC/2013/10744. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013127204/795.

(130154737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Links Bidco S.à r.l. Propco 12, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 175.461.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 30 août 2013:

- Est nommé gérant de la société pour une période indéterminée Mme. Marion Fritz, employée privée, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement du gérant démissionnaire Mons. Erik van Os, avec effet au 30 août 2013.

Luxembourg, le 30 août 2013.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2013127184/15.

(130154869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Magnolia (BC) Luxco S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 178.678.

In the year two thousand and thirteen, on the seventh day of August.

Before the undersigned, Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, was held the extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of Magnolia (BC) Luxco S.C.A., a société en commandite par actions incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 4, rue Lou Hemmer L-1748 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 178.678 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 10 June 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time on 27 June 2013 pursuant to a deed of the undersigned notary not yet published in the Memorial.

The Meeting is chaired by Fanny Kindler-Flohre, lawyer with professional address in Luxembourg (the "Chairman").

The Chairman appoints Mickaël Emeraux, lawyer, with professional address in Luxembourg, as secretary of the Meeting (the "Secretary") and as scrutineer of the Meeting (the "Scrutineer").

(The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to as the "Board of the Meeting").

100% of the shareholders are present or represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present deed after having been signed by the appearing parties and the notary.

The proxies of the shareholders represented at the present Meeting will also remain attached to the present deed and signed by all the parties.

The Board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record that:

I. thirty-one thousand (31,000) shares having a par value of one euro (EUR 1) each representing 100% of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. the agenda of the Meeting is as follows:

1. Conversion of two (2) management shares of the Company into two (2) ordinary shares of the Company.
2. Decrease of the share capital of the Company from its current amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) down to two euro (EUR 2) by the cancellation of thirty thousand nine hundred and ninety-eight (30,998) shares and subsequent payment to the shareholders of the Company.
3. Decrease of the par value of the shares from EUR 1 down to EUR 0.10.
4. Increase of the share capital of the Company by an amount of twenty-two million eight hundred ninety thousand eight hundred euro (EUR 22,890,800) in order to raise it from its current amount of twenty cents (EUR 0.20) up to twenty-two million eight hundred ninety thousand eight hundred euro and twenty cents (EUR 22,890,800.20) through the issue of two hundred twenty-eight million nine hundred eight thousand (228,908,000) ordinary shares, having a par value of ten cents (EUR 0.10).
5. Subsequent amendment of paragraph 1 of article 7 of the Company's articles of incorporation.
6. Subsequent deletion of paragraph 7 of article 8 of the Company's articles of incorporation.
7. Miscellaneous.

III. The shareholders of the Company present or represented have perfect knowledge of the agenda of the Meeting which has been communicated to them previously.

The Meeting, after deliberation, unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to convert two (2) management shares of the Company into two (2) ordinary shares of the Company.

Second resolution

The Meeting resolves to decrease the share capital of the Company from its current amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) down to two euro (EUR 2) by the cancellation of thirty thousand nine hundred and ninety-eight (30,998) shares and subsequent payment to the shareholders of the Company.

Third resolution

The Meeting resolves to decrease the par value of the shares from one euro (EUR 1) down to ten cents (EUR 0.10).

Fourth resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of twenty-two million eight hundred ninety thousand eight hundred euro (EUR 22,890,800) in order to raise it from its current amount of twenty cents (EUR 0.20) up to twenty-two million eight hundred ninety thousand eight hundred euro and twenty cents (EUR 22,890,800.20) through the issue of two hundred twenty-eight million nine hundred eight thousand (228,908,000) ordinary shares, having a par value of ten cents (EUR 0.10) (each a "New Share" and together the "New Shares").

The New Shares have been subscribed and paid up by Magnolia (BC) Holdco S.à r.l. prenamed, hereby represented by Fanny Kindler-Flohre, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, by a contribution in cash.

The contribution of twenty-two million eight hundred ninety thousand eight hundred euro (EUR 22,890,800) for the New Shares will be entirely allocated to the share capital of the Company.

The proof of the existence of the above contribution in cash has been produced to the undersigned notary.

Fifth resolution

The Meeting resolves, as a consequence of the preceding resolutions, to amend paragraph 1 of article 7 of the Company's articles of incorporation as follows:

" **Art. 7.** The Company's share capital is set at twenty-two million eight hundred ninety thousand eight hundred euro and twenty cents (EUR 22,890,800.20) represented by two hundred twenty-eight million nine hundred eight thousand and two (228,908,002) ordinary shares (the "Ordinary Shares") having a par value of ten cents (EUR 0.10) each."

Sixth resolution

The Meeting resolves, as a consequence of the preceding resolutions, to delete paragraph 7 of article 8 of the Company's articles of incorporation which reads as follows:

"The Management Shares are not transferable except to a success or manager to be appointed in accordance with article 10 of these articles of incorporation."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to six thousand five hundred euro (EUR 6,500.-).

Attestation

The Notary acting in this matter declares that he has checked the existence of the conditions set out in Articles 26 of the Law on Commercial Companies and expressly attests that they have been complied with.

Whereof, the present deed is drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the said proxyholder of the parties appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le septième jour d'août.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire («l'Assemblée») des associés de Magnolia (BC) Luxco S.C.A., une société en commandite par actions enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178678, ayant son siège social à 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), constituée en vertu d'un acte dressé par le notaire soussigné, le 10 juin 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 27 juin 2013 en vertu d'un acte dressé par le notaire soussigné non encore publié au Mémorial.

L'Assemblée est présidée par Fanny Kindler-Flohre, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg (le «Président»).

L'Assemblée désigne Mickaël Emeraux, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg en tant que secrétaire (le «Secrétaire») et scrutateur (le «Scrutateur») de l'Assemblée.

(Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur sont collectivement dénommés le «Réunion de l'Assemblée».)

100% des actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui sera annexée au présent acte après avoir été signée par les comparantes et le notaire.

Les procurations des actionnaires représentés à la présente Assemblée resteront également annexées au présent acte et seront signées par toutes les parties.

La Réunion de l'Assemblée ayant été ainsi constituée, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter que:

I. Les trente et une mille (31.000) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1), représentant 100% du capital social de la Société sont dûment représentées à cette Réunion qui est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur l'ordre du jour reproduit ci-dessous;

II. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Agenda

1 Conversion de deux (2) actions de commandités en deux (2) actions ordinaires de la Société.

2 Réduction du capital social de la Société de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000) à deux euros (EUR 2) par l'annulation de trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (30.998) actions et paiement subséquent aux actionnaires de la Société.

3 Réduction de la valeur nominale des actions d'un euro (EUR 1) à dix cents d'euros (EUR 0,10).

4 Augmentation du capital social de la Société d'un montant de vingt-deux millions huit cent quatre-vingt-dix mille huit cents euros (EUR 22.890.800) pour l'amener de son montant actuel de vingt centimes (EUR 0,20) à un montant de vingt-deux millions huit cent quatre-vingt-dix mille huit cents euros et vingt centimes (EUR 22.890.800,20) par l'émission de deux cent vingt-huit millions neuf cent huit mille (228.908.000) actions ordinaires, ayant une valeur nominale de dix cents d'euros (EUR 0,10) chacune.

5 Décision de modifier subséquentement le paragraphe 1 de l'article 7 des statuts de la Société.

6 Décision de supprimer le paragraphe 7 de l'article 8 des statuts de la Société.

7 Divers.

III. Les actionnaires de la Société présents ou représentés déclarent avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée qui leur a été communiqué au préalable.

L'Assemblée décide, après délibération, de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de convertir deux (2) actions de commandité en deux (2) actions ordinaires de la Société.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de diminuer le capital social de la Société de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000) à deux euros (EUR 2) par l'annulation de trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (30.998) actions et paiement subséquent aux actionnaires de la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de réduire la valeur nominale des actions d'un euro (EUR 1) à dix cents d'euros (EUR 0,10).

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de vingt-deux millions huit cent quatre-vingt-dix mille huit cents euros (EUR 22.890.800) pour l'amener de son montant actuel de vingt centimes (EUR 0,20) à un montant de vingt-deux millions huit cent quatre-vingt-dix mille huit cents euros et vingt centimes (EUR 22.890.800,20) par l'émission de deux cent vingt-huit millions neuf cent huit mille (228.908.000) actions ordinaires, ayant une valeur nominale de dix cents d'euros (EUR 0,10) chacune (chacune étant une "Nouvelle Action" et ensemble les "Nouvelles Actions").

Les Nouvelles Actions ont été souscrites et payées par Magnolia (BC) Holdco S.à r.l. susnommée, ici représentée par Fanny Kindler-Flohre, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, par un apport en numéraire

L'apport de vingt-deux millions huit cent quatre-vingt-dix mille huit cents euros (EUR 22.890.800) pour les Nouvelles Actions est alloué entièrement au capital social de la Société.

La preuve de la valeur d'apport et de détention des souscripteurs a été fournie au notaire soussigné.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide, en conséquence des résolutions précédentes, de modifier le paragraphe 1 de l'article 7 des statuts de la Société, dont la formulation sera désormais la suivante:

« **Art. 7.** Le capital social de la Société est fixé à vingt-deux millions huit cent quatre-vingt-dix mille huit cents euros et vingt centimes (EUR 22.890.800,20) représenté par deux cent vingt-huit millions neuf cent huit mille deux (228.908.002) actions ordinaires (les «Actions Ordinaires») ayant une valeur nominale de dix cents d'euros (EUR 0,10) chacune.»

Sixième résolution

L'Assemblée décide, en conséquence des résolutions précédentes, de supprimer le paragraphe 7 de l'article 8 des statuts de la Société, dont la formulation est actuellement la suivante:

«Les Actions de Commandité ne peuvent être transférées, excepté au gérant remplaçant qui sera nommé conformément à l'article 10 des présents statuts.»

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à six mille cinq cents euros (EUR 6.500,-).

Constataion

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparantes le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, le mandataire des comparantes a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Kindler-Flohre, Emeraux, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 août 2013. Relation: EAC/2013/10732. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013127203/177.

(130154737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Mandara Beach LX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 143.418.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Référence de publication: 2013127208/10.

(130154555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Newfound Bay Limited, Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 180.000,20.**

Siège de direction effectif: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 140.424.

Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 13 août 2013

En date du 13 août 2013, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

D'accepter la démission de:

- Madame Jo Goodsell, en tant que gérant de la classe A, avec effet au 1^{er} janvier 2012.

De nommer les personnes suivantes en tant que gérants de classe A, avec effet au 23 août 2013:

- Monsieur Raymond Blokland, né le 29 septembre 1962, Barendrecht, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 4, rue Albert Borschette, L-1246, Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en tant que nouveau gérant de classe B de la Société avec effet au 23 août 2013 et ce pour une durée indéterminée; et

- Monsieur Gregory Petrie, né le 20 novembre 1969, République de Singapour, avec adresse professionnelle au 2, King Edward Street, EC1A 1HQ London, Royaume-Uni, en tant que nouveau gérant de classe A de la Société avec effet au 23 août 2013 et ce pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

Gérants de classe A:

Monsieur Matthew Fitch

Monsieur Gregory Petrie

Gérants de classe B:

Monsieur Faruk Durusu

Monsieur Raymond Blokland

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Columbus Bay Limited

Référence de publication: 2013127237/29.

(130154827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

MMR Russia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 107.320.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 28 juin 2013

Les associés de la société ont décidé

- D'approuver le changement d'adresse du siège social de MMR Russia S.à r.l. du 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, au 40, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Mandataire

Référence de publication: 2013127226/14.

(130154699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Media for One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89B, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 106.172.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Capellen, le 6 septembre 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013127224/12.

(130154562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

MERCURY TECHNOLOGIES, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 168.778.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 06 septembre 2013.

Référence de publication: 2013127225/10.

(130154615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

NetOne Holdings S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 76.426,16.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 123.291.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue à Luxembourg le 31 juillet 2013

Conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés, telle que modifiée, les actionnaires de la Société, après avoir entendu le rapport du commissaire à la liquidation et avoir constaté que le liquidateur de la Société s'engage à payer toute créance qui, le cas échéant, est valablement due et exigible par la Société, ont décidé de:

- prononcer la clôture de la liquidation et de constater que la Société a définitivement cessé d'exister; et
- faire conserver les livres et documents sociaux de la Société pour une durée de cinq ans à L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013127247/18.

(130154583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

NFM Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 47.909.

Constituée par-devant Me Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 juin 1994, acte publié au Mémorial C no 398 du 15 octobre 1994, modifiée par-devant Me Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Wiltz, en date du 6 septembre 1996, acte publié au Mémorial C no 612 du 27 novembre 1996, modifiée par acte sous seing privé en date du 26 novembre 2001, l'avis afférent a été publié au Mémorial C no 519 du 3 avril 2002, modifiée par-devant Me Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 26 avril 2013, acte publié au Mémorial C no 1642 du 10 juillet 2013.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NFM TRADING S.A.

Claude Bever

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2013127251/18.

(130154474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

OCM Luxembourg Opportunities Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 683.575,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 97.473.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue en date du 9 août 2013 que:

- La démission de Monsieur Pedro URQUIDI, gérant de la Société, a été acceptée avec effet immédiat;
- Madame Katherine Margaret RALPH, née le 19 avril 1978 à Colchester, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 27 Knightsbridge, Londres SW1X 7LY, Royaume-Uni, a été nommée gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée; et

- Madame Figen EREN, née le 10 février 1978 à Besançon, France, résidant professionnellement au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg a été nommée gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Référence de publication: 2013127260/18.

(130155156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Fabricated Medical Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 174.977.

—
Extrait des décisions de l'associé unique prises au Luxembourg le 2 septembre 2013

1. L'associé unique accepte la démission de Monsieur Dorian Macovei, né le 20 Oct 1976 dans la République Moldave, ayant son adresse professionnelle au 14/52 Renngasse, 1010 Vienne, Autriche en tant que administrateur de la Société avec effet au 26 juillet 2013;

2. L'associé unique décide de nommer Monsieur Jonathan Nighswander, né le 15 septembre 1966 à Washington, D.C., ayant son adresse professionnelle au 14/52 Renngasse, 1010 Vienne, Autriche en tant que administrateur de la Société avec effet au 26 juillet 2013;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Fabricated Médical Technologies S.A.

Signatures

Un Mandataire

Référence de publication: 2013127664/18.

(130155175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

Fidessa Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 101.229.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 21 juin 2013

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Monsieur Didier Muller, Monsieur Marc-André Béchet, Madame Daniëla Di Dodo, en qualité d'administrateurs, pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2014,

2. de réélire Ernst & Young S.A., Luxembourg, en qualité de Réviseur d'Entreprises, pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2014.

Luxembourg, le 20 août 2013.

Pour FIDESSA FUND

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliataire
Corinne ALEXANDRE / Marc-André BECHET
- / Directeur

Référence de publication: 2013127701/19.

(130155445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

Giorgi International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 6.718.000,00.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 179.277.

In the year two thousand thirteen, on the ninth day of August.

Before Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

F&P Holding Co., Inc., a company with registered office at 1161 Park Road Blandon, PA 19510, USA, registered with Department of State of Pennsylvania under the number 637896 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr. Anthony Braesch, avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Blandon, on August 6, 2013.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares (100%) of Giorgi International Holdings S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, with registered office at 15, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary on July 25, 2013, not yet published, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 179 277 (the Company);

II. That the Sole Shareholder, represented as above mentioned, has recognized to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 6,700,000 (six million seven hundred thousand United States Dollars) in order to bring the share capital from its present amount of USD 18,000 (eighteen thousand United States Dollars) represented by 18,000 (eighteen thousand) shares having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, to an amount of USD 6,718,000 (six million seven hundred eighteen thousand United States Dollars) by way of the issue of 6,700,000 (six million seven hundred thousand) new shares of the Company, having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each.

2. Subscription to and payment of the share capital increase together with the payment of a share premium in an aggregate amount of USD 663,300,000 (six hundred sixty-three million three hundred thousand United States Dollars) to be allocated to the Company's share premium account.

3. Subsequent amendment of article 4.1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital referred to under item 1 above.

4. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company or any lawyer or employee of Bouchoms & Braesch, acting individually, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

5. Amendment of the French version of article 2 of the Articles.

6. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of USD 6,700,000 (six million seven hundred thousand United States Dollars) in order to bring the share capital from its present amount of USD 18,000 (eighteen thousand United States Dollars) represented by 18,000 (eighteen thousand) shares having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, to an amount of USD 6,718,000 (six million seven hundred eighteen thousand United States Dollars) by way of the issue of 6,700,000 (six million seven hundred thousand) new shares of the Company, having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder declares to subscribe to the increase of the share capital of the Company represented by 6,700,000 (six million seven hundred thousand) new shares having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, and fully pay up such new shares in an aggregate nominal value of USD 6,700,000 (six million seven hundred thousand United States Dollars) together with a share premium in an aggregate amount of USD 663,300,000 (six hundred sixty-three million three hundred thousand United States Dollars) by way of a contribution in kind consisting of shares held by the Sole Shareholder (the Shares) in the share capital of Can-Pack Spolka Akcyjna, a company incorporated and existing under the laws of Poland and having its registered office at Ul. Jasnogorska 1, 31-358 Krakow, Poland (the Contributed Company), such Shares having an aggregate accounting value of at least PLN 2,153,692,074 as of March 31, 2013 (which translates into at least USD 688,014,591 as of August 9, 2013 based on the exchange rate issued by Bloomberg on www.bloomberg.com/markets/currencies/currency-converter). Such contribution is made by the Sole Shareholder against the issue of 6,700,000 (six million seven hundred thousand) new shares, together with a share premium of USD 663,300,000 (six hundred sixty-three million three hundred thousand United States Dollars).

The valuation of the contribution in kind of the Shares to the Company is evidenced by, inter alia, a balance sheet of the Contributed Company as per March 31, 2013 and a confirmation letter dated August 6, 2013, both signed by the management of the Contributed Company, which show that the value of the Shares contributed to the Company is worth at least USD 670,000,000 (six hundred seventy million United States Dollars).

It further results in essence from two certificates dated August 9, 2013 issued by the management of the Sole Shareholder and the management of the Company that:

I. Certificate issued by the Sole Shareholder concerning the contribution of the Shares:

1. The Sole Shareholder is the owner of the Shares, representing 100 % (one hundred per cent) of the shares of the Contributed Company's total share capital.
2. The Shares are fully paid-up.
3. The Sole Shareholder is solely entitled to the Shares and possesses the power to dispose of the Shares.
4. None of the Shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exists no rights to acquire any pledge or usufruct on the Shares, and none of the Shares are subject to any attachment.
5. There exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the Shares be transferred to him.
6. According to Polish law and to the Articles of Association of the Contributed Company, the Shares are freely transferable.
7. All formalities required in Poland subsequent to the contribution in kind of the Shares will be executed upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind.
8. On August 9, 2013, the Shares to be contributed are worth at least USD 670,000,000.

II. Certificate issued by the Company concerning the contribution of the Shares:

1. The Sole Shareholder is the owner of the Shares, representing 100 % (one hundred per cent) of the shares of the Contributed Company's total share capital.
2. The Shares are fully paid-up.
3. The Sole Shareholder is solely entitled to the Shares and possesses the power to dispose of the Shares.
4. None of the Shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exists no rights to acquire any pledge or usufruct on the Shares, and none of the Shares are subject to any attachment.
5. There exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the Shares be transferred to him.
6. According to Polish law and to the Articles of Association of the Contributed Company, the Shares are freely transferable.
7. All formalities required in Poland subsequent to the contribution in kind of the Shares will be executed upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind.
8. On August 9, 2013, the Shares to be contributed are worth at least USD 670,000,000.

A copy of the above documents, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 4.1 of the Articles in order to reflect the above capital increase so that it henceforth reads as follows:

« 4.1. The Company's subscribed share capital is set at six million seven hundred eighteen thousand United States Dollars (USD 6,718,000) represented by six million seven hundred eighteen thousand (6,718,000) shares having a nominal value of one United State Dollar (USD 1) each.».

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any manager of the Company or any lawyer or employee of Bouchoms & Braesch, acting individually, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the French version of article 2 of the Articles in order to add the following paragraph at the end of article 2:

«Les descriptions ci-dessus s'entendent dans leur sens le plus large et leur énumération n'est pas exhaustive. L'objet social inclut toute transaction ou tout accord conclu par la Société, à condition que cette transaction ou cet accord ne soit pas incompatible avec les points énumérés ci-dessus.»

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present capital increase are estimated to be approximately seven thousand euro (EUR 7,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Esch/Alzette, on the years and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing person signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil treize, le neuvième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

F&P Holding Co., Inc., une société ayant son siège social au 1161 Park Road, Blandon PA 19510, États-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Département d'État de Pennsylvanie sous le numéro 637896 (l'Associé Unique),

ici représentée par M. Anthony Braesch, avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Blandon, Pennsylvanie (États-Unis d'Amérique), le 9 août 2013.

Ladite procuration, après avoir été paraphée et signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de Giorgi International Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 15, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, constituée le 25 juillet 2005 par acte du notaire soussigné, non encore publié, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179 277 (la Société);

II. Que l'Associé Unique reconnaît avoir pleine et entière connaissance des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Agenda

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 6.700.000 USD (six millions sept cent mille dollars des États-Unis d'Amérique) afin de porter le capital social de son montant actuel de 18.000 USD (dix huit mille dollars des États-Unis d'Amérique) représenté par 18.000 (dix huit mille) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 USD (un dollar des États-Unis d'Amérique) chacune, à 6.718.000 USD (six million sept cent dix-huit mille dollars des États-Unis d'Amérique) par voie d'émission de 6.700.000 (six millions sept cent mille) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de 1 USD (un dollar des États-Unis d'Amérique) chacune.

2. Souscription et paiement de l'augmentation de capital social mentionnée sous le point 1 ci-dessus ensemble avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de 663.300.000 USD (six cent soixante-trois millions trois cent mille dollars des États-Unis d'Amérique) à affecter au compte prime d'émission de la Société.

3. Modification subséquente de l'article 4.1 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation de capital décrite sous le point 1 ci-dessus.

4. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y intégrer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ou à tout avocat ou employé de Bouchoms & Braesch, agissant individuellement, afin de procéder, au nom de la Société, à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

5. Modification de l'article 2 de la version française des Statuts.

6. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter et augmente par la présente le capital social de la Société d'un montant de 6.700.000 USD (six millions sept cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) afin de porter le capital social de son montant actuel de 18.000 USD (dix-huit mille Dollars) représenté par 18.000 (dix-huit mille) parts sociales, ayant une valeur nominale de 1 USD (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune, à 6.718.000 USD (six million sept cent dix-huit mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) par voie d'émission de 6.700.000 (six millions sept cent mille) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de 1 USD (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer les souscription et paiement suivants de l'augmentation du capital social mentionnée sous la première résolution ci-dessus comme suit:

Intervention - Souscription - Paiement

L'Associé Unique déclare souscrire à l'augmentation de capital de la Société représentée par 6.700.000 (six millions sept cent mille) nouvelles parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de 1 USD (un dollar des Etats-Unis d'Amérique), et payer ces nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale totale de 6.700.000 USD (six millions sept cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de 663.300.000 USD (six cent soixante-trois millions trois cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) au moyen d'un apport en nature consistant en des actions détenues par l'Associé Unique (les Actions) dans le capital social de Can-Pack Spolka Akcyjna, une société de droit polonais ayant son siège social au Ul. Jasnogorska 1, 31-358 Krakow, Pologne (la Société Apportée), ces Actions ayant une valeur comptable agrégée d'au moins 2,153,692,074 PLN au 31 mars 2013 (ce qui représente au moins USD 688,014,591 au 9 août 2013 sur base du taux de change publié par Bloomberg sur www.bloomberg.com/markets/currencies/currency-convert). Cet apport est réalisé par l'Associé Unique en contrepartie de 6.700.000 (six millions sept cent mille) nouvelles parts sociales, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de 663.300.000 USD (six cent soixante-trois millions trois cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique).

La valeur de l'apport en nature des Actions à la Société est attestée par, inter alia, un bilan de la Société Apportée au 31 mars 2013 et une lettre de confirmation datée du 6 août 2013 signés par la direction de la Société Apportée qui atteste que la valeur des Actions est au moins égale à 670.000.000 USD (six cent soixante-dix millions dollars des Etats-Unis d'Amérique).

Il résulte en outre en essence de deux certificats datés du 9 août 2013 émis par la direction de l'Associé Unique et de la Société que:

I. Certificat émis par l'Associé Unique concernant l'apport des Actions:

1. L'Associé Unique est le propriétaire des Actions représentant 100% (cent pour cent) du capital social de la Société Apportée;
2. Ces Actions sont entièrement libérées;
3. L'Associé Unique est le seul ayant-droit des Actions avec le pouvoir d'en disposer;
4. Aucune des Actions ne fait l'objet d'un gage ou d'un droit de jouissance, il n'existe aucun droit de gage ou de droit de jouissance sur les Actions et les Actions ne font l'objet d'aucune saisie;
5. Il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de se voir attribuer une ou plusieurs Actions;
6. Conformément au droit polonais et aux statuts de la Société Apportée, les Actions sont librement cessibles;
7. Toutes les formalités en Pologne afférentes à cet apport en nature des Actions seront effectuées dès réception d'une copie certifiée conforme de l'acte notarié relatif à l'augmentation de capital;
8. En date du 9 août 2013, les Actions valent au moins 670.000.000 USD.

II. Certificat émis par la Société concernant l'apport des Actions:

1. L'Associé Unique est le propriétaire des Actions représentant 100% (cent pour cent) du capital social de la Société Apportée;
2. Ces Actions sont entièrement libérées;
3. L'Associé Unique est le seul ayant-droit des Actions avec le pouvoir d'en disposer;
4. Aucune des Actions ne fait l'objet d'un gage ou d'un droit de jouissance, il n'existe aucun droit de gage ou de droit de jouissance sur les Actions et les Actions ne font l'objet d'aucune saisie;
5. Il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de se voir attribuer une ou plusieurs Actions;
6. Conformément au droit polonais et aux statuts de la Société Apportée, les Actions sont librement cessibles;

7. Toutes les formalités en Pologne afférentes à cet apport en nature des Actions seront effectuées dès réception d'une copie certifiée conforme de l'acte notarié relatif à l'augmentation de capital;

8. En date du 9 août 2013, les Actions valent au moins 670.000.000 USD.

Une copie des documents mentionnés ci-dessus après avoir été signés ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte et sera enregistrée avec lui.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 4.1 des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital ci-dessus, de sorte qu'il aura la teneur suivante:

« **Art. 4. Capital.** Le capital social de la Société est fixé à 6.718.000 USD (six million sept cent dix-huit mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 6.718.000 (six million sept cent dix-huit mille) parts sociales, ayant une valeur nominale de 1 USD (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune.».

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y intégrer les changements mentionnés ci-dessus et donne pouvoir et autorise tout gérant de la Société ou à tout avocat ou employé de Bouchoms & Braesch, agissant individuellement, à procéder, au nom de la Société, à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 2 de la version française des Statuts afin de rajouter le paragraphe ci-dessous à la fin de l'article 2:

«Les descriptions ci-dessus s'entendent dans leur sens le plus large et leur énumération n'est pas exhaustive. L'objet social inclut toute transaction ou tout accord conclu par la Société, à condition que cette transaction ou cet accord ne soit pas incompatible avec les points énumérés ci-dessus.».

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR sept mille euros (EUR 7.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Esch/Alzette.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Braesch, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 août 2013. Relation: EAC/2013/10747. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013127725/251.

(130155240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

Finpromotion International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 97.124.

Par décisions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 30 juillet 2013 ont été nommés, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2015:

- Luc BRAUN, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur, Administrateur-Délégué et Président;
- Jean-Marie POOS, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-Délégué;
- Elio COLOMBI, 5, via alla Chiesa, CH-6932 Breganzona, Administrateur
- Angelo LURATI, 4, via Ligornetto, CH-6855 Stabio, Administrateur
- EURAUDIT Sàrl, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Commissaire.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2013127704/16.

(130155459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

FEJA FLOOR Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9749 Fischbach, 10, Z.A.C. Giaellewee.

R.C.S. Luxembourg B 168.542.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 09 septembre 2013

- Madame Bogaert Nicole cède à Monsieur Verspeet Franky 260 parts de la société FEJA FLOOR Luxembourg S.à r.l.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013127700/11.

(130155764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

Fiduciaire Luxembourgeoise S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Fiduciaire Luxembourgeoise Claude Koeune S.à r.l.).

Siège social: L-1220 Luxembourg, 246, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 73.920.

—
L'an deux mil treize, le cinq août.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en tant que mandataire de:

1. Madame Mely STEINBACH, comptable, née le 29 janvier 1959 à Luxembourg, demeurant au 22, Arelerstrooss L-8395 Septfontaines, propriétaire de cent soixante (160) parts sociales;

2. Monsieur Jean-Marie WILHEM, comptable, né le 21 mai 1963 à Luxembourg, demeurant au 42, rue Michel Rodange L-7248 Bereldange, propriétaire de quatre-vingt (80) parts sociales, et

3. «Fidemon S.à r.l.» ayant son siège social à L-3936 Mondercange, 4, Op Feileschterkeppchen, immatriculée près du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 103.886, propriétaire de sept cent soixante (760) parts sociales.

En vertu de trois (3) procurations données sous seing privé en date du 5 août 2013.

Lesquelles procurations, après avoir été paraphées ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Les comparants, représentés comme ci-avant, sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée «FIDUCIAIRE LUXEMBOURGEOISE CLAUDE KOEUNE S.à r.l.» ayant son siège social à L-1220 Luxembourg, 246, rue de Beggen, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 13 janvier 2000, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 290 du 18 avril 2000,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B sous le numéro 73.920.

Les associés, représentés comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter l'unique résolution suivante:

Unique résolution:

Les associés changent la dénomination de la Société en «Fiduciaire Luxembourgeoise S.à r.l.», et, par conséquent, modifient l'article 1^{er} des statuts de la Société, comme suit:

« **Art. 1^{er}** . La Société adopte la dénomination de Fiduciaire Luxembourgeoise S.à r.l.).

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement à sept cent cinquante euros (750,-EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: V.PIERRU, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 06/08/2013. Relation: LAC/2013/36939. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 10/09/2013.

Référence de publication: 2013127703/44.

(130155684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

Farma Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 646.900,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 122.131.

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 2 septembre 2013 que:

- Monsieur Stef OOSTVOGELS démissionne de son poste de gérant de classe A de la Société avec effet au 2 septembre 2013;

- Madame Isabelle PROBSTEL démissionne de son poste de gérant de classe B de la Société avec effet au 2 septembre 2013;

- Monsieur Massimiliano BELINGHERI démissionne de son poste de gérant de classe B de la Société avec effet au 2 septembre 2013;

- Est nommé gérant de classe A avec effet au 2 septembre 2013 et ce pour une durée indéterminée:

* Monsieur Geoffrey LIMPACH, né le 11 avril 1983 à Arlon (Belgique), et ayant son adresse professionnelle au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

- Sont nommés gérants de classe B avec effet au 2 septembre 2013 et ce pour une durée indéterminée:

* Monsieur Nathan LANE, né le 6 juin 1977 en Californie (Etats-Unis d'Amérique), et ayant son adresse professionnelle au 33 Jermyn Street, Londres SW16DN, Royaume-Uni;

* Monsieur Stef OOSTVOGELS, né le 21 avril 1962 à Bruxelles (Belgique), et ayant son adresse professionnelle au 1, rue Spierzelt, L-8063 Bertrange, Grand-duché de Luxembourg; et

* Monsieur Gérard MAITREJEAN, né le 13 juin 1967 à Charleroi (Belgique), et ayant son adresse professionnelle au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg Grand-duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 10 septembre 2013.

Référence de publication: 2013127667/27.

(130155728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

Fidelsys International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 177.146.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Référence de publication: 2013127693/10.

(130155227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

Frontera Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 12.500,03.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 162.684.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 26 août 2013

En date du 26 août 2013, l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Antonio Joao Gil Pires, en tant que gérant de classe B de la Société et ce avec effet immédiat.

- de nommer Vladimir Mornard, né le 18 mai 1979 à Verviers, Belgique, demeurant professionnellement au 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de classe B de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants de classe A:

- Marcos Gomes
- Ashley L. Johnson

Gérants de classe B:

- Hille-Paul Schut
- Vladimir Mornard

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Stijn Curfs
Mandataire

Référence de publication: 2013127697/26.

(130155353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

Hair Concept, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7450 Lintgen, 78, route Principale.

R.C.S. Luxembourg B 113.964.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/09/2013.

Paul DECKER
Le Notaire

Référence de publication: 2013128317/12.

(130156295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2013.

IDG Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 180.037.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the thirteenth of August.

Before Us, MaTtre Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

1. Mr Harri VÄISTÖ, born on May 8th, 1970, in Kitee (Finland), residing at Sammenkuja 12 b, FIN-02260 Espoo, Finland,

here represented by Mr Francois-Xavier GOOSSENS, private employee, with professional address at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, by virtue of a proxy established under private seal in Helsinki on July 1st, 2013;

2. Mrs Katja VÄISTÖ-PALOMÄKI, born on July 5th, 1977, in Espoo (Finland), residing at Karpintie 2 B, FIN-02260 Espoo, Finland,

here represented by Mr Francois-Xavier GOOSSENS, prenamed, by virtue of a proxy established under private seal in Helsinki on July 5th, 2013; and

3. Mr Viljo VÄISTÖ, born on February 23rd, 1946, in Kitee (Finland), residing at Sammenkuja 12 b, FIN-02260 Espoo, Finland,

here represented by Mr Francois-Xavier GOOSSENS, prenamed, by virtue of a proxy established in Helsinki on July 1st, 2013.

The said powers of attorney, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as above stated, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "IDG Finance S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of 10 August 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The object of the Company is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or affiliated company, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or affiliated company, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed and to perform any and all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

3.2. The Company may particularly participate in all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of securities or participating interests in any Luxembourg or foreign companies or enterprises in whatever form directly or indirectly related to real estate investments, as well as the administration, the management, the control and the development of such securities or participating interests. The Company may use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities or participating interests of whatever origin directly or indirectly related to real estate investments, participate in the creation, the development and the control of any company or enterprise directly or indirectly related to real estate investments, acquire by way of contribution, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities or participating interests related to real estate investments, realize a return on such securities or participating interests by way of sale, transfer, exchange, development or otherwise, and may grant to the companies or enterprises in which it has securities or participating interests any support, loans, advances or guarantees.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro), represented by 10,000 (ten thousand) shares in registered form, having a par value of EUR 1.25 (one euro and twenty-five cents) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Shares may not be transferred to non-shareholders unless all shareholders unanimously agree thereto in a general meeting.

Furthermore it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board) composed of two classes of managers (A and B).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if all its members are present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a qualified majority of at least two thirds (2/3) of the votes of all the managers, being present or represented, provided that there is one class A manager and one class B manager present. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of a A class manager and of a B class manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by an unanimous decision of all shareholders.

(vii) The Articles are amended with the unanimous consent of all shareholders.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. External auditors.

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises agréés, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises agréés, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises agréés may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by a resolution of the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the unanimous consent of all shareholders. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on 31 December 2013.

Subscription and Payment

The Articles having thus been drawn up by the appearing parties, these parties have subscribed and fully paid-up in cash the number of shares mentioned hereafter:

Shareholders	Number of shares	Subscribed capital
Mr. Harri Väistö	4,000	EUR 5,000.00
Mrs. Katja Väistö-Palomäki	4,000	EUR 5,000.00
Mr. Vilyo Väistö	2,000	EUR 2,500.00
Total:	10,000	EUR 12,500.00

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions set forth in article 183 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1400.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entire subscribed capital, have passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as manager of the Company:

- Mr. Harri Väistö, born on 8 May 1970, in Kitee, Finland, residing at Sammenkuja 12 b, FIN-02260 Espoo, Finland, as class A manager,

- Mrs. Katja Väistö-Palomäki, born on 5 July 1977, in Espoo, Finland, residing at Karpintie 2 B, FIN-02260 Espoo, Finland, as class A manager,

- Mr. Viljo Väistö, born on 23 February 1946, in Kitee, Finland, residing at Sammenkuja 12 b, FIN-02260 Espoo, as class A manager, and

- Mr. Charles Meyer, born on 19 April 1969, in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, residing professionally at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, as class B manager;

2. The registered office of the Company is set at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states that on the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the representative of the appearing parties, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said person has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le treize août.

Pardevant Nous M^e Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

1. M Harri Väistö, né le 8 mai 1970, à Kitee, Finlande, résident à Sammenkuja 12 b, FIN-02260 Espoo, Finlande, représenté par M Francois-Xavier Goossens, employée privée, lui adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 1 juillet 2013,

2. Mme Katja Väistö-Palomäki, née le 5 juillet 1977, à Espoo, Finlande, résident à Karpintie 2 B, FIN-02260 Espoo, Finlande, représenté par M Francois-Xavier Goossens, employée privée, lui adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 5 juillet 2013,

3. M Viljo Väistö, né 23 février 1946, à Kitee, Finland, résident à Sammenkuja 12 b, FIN-02260 Espoo, Finlande, représenté par M Francois-Xavier Goossens, employée privée, lui adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 1 juillet 2013,

Les parties comparants, représentée comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est constituée par les présentes:

I. Dénomination - Siège social - Objet- Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "IDG Finance S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou société apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou sociétés apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations commerciales,

techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites se rattachant directement ou indirectement à son objet aux fins de faciliter l'accomplissement de celui-ci.

3.2. La Société peut, en particulier, participer à toutes transactions afférentes directement ou indirectement à la prise de titres ou des intérêts de participation dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, ou des entreprises, sous quelle que forme que ce soit, directement ou indirectement liés aux investissements immobiliers, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de tels titres ou intérêts de participation. La Société peut utiliser ses fonds pour l'implantation, la gestion, le développement et la disposition d'un portefeuille consistant en tous titres ou intérêts de participation de quelque origine qu'ils soient, directement ou indirectement lié aux investissements immobiliers, participer à la création, le développement et le contrôle de tout société ou entreprise directement ou indirectement lié aux investissements immobiliers, acquérir par voie de contribution, de prise ferme ou d'option d'achat et par tout autre moyen, tout type de titres ou intérêts de participation liés aux investissements immobiliers, réaliser un retour sur de tels titres ou des intérêts de participation par la vente, le transfert, l'échange, le développement ou autrement et peut accorder aux sociétés ou aux entreprises dans lesquelles il a des titres ou des intérêts de participation tous soutiens, prêts, avances ou garanties.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à EUR 12,500.00 (douze mille cinq cents euros), représenté par 10.000 (dix mille) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de EUR 1,25 (une euro et vingt-cinq cents) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Les parts sociales ne peuvent être transmises à des tiers qu'avec l'accord unanime préalable de l'ensemble des associés donné lors d'une assemblée générale.

Pour le surplus, les dispositions des articles 189 et 190 de la Loi s'appliqueront.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil) composé au moins d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les

Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que tous ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité qualifiée des deux-tiers (2/3) des voix de tous les gérants, ceux-ci pouvant être présents ou représentés, avec au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B présents.

Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio- conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par décision unanime de tous les associés.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement unanime de tous les associés.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par une décision des associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par l'unanimité des associés. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux, sous réserve des dispositions du Pacte d'Actionnaires.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.03. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Les parties comparantes ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, elles ont souscrit au nombre de parts sociales ci-après énoncées et les a intégralement libérées en espèces:

Associés	Nombre de parts sociales	Capital souscrit
M Harri Väistö	4.000	EUR 5.000,00
Mme Katja Väistö- Palomäki	4.000	EUR 5.000,00
M Vilyo Väistö	2.000	EUR 2.500,00
Total:	10.000	EUR 12.500,00

La prévue de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1400.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, les Associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivante sont nommées en tant que gérants de la Société:

- M Harri Väistö, né le 8 mai 1970, à Kitee, Finlande, résident à Sammenkuja 12 b, FIN-02260 Espoo, Finlande, en tant que gérant de classe A,

- Mme Katja Väistö-Palomäki, née le 5 juillet 1977, à Espoo, Finlande, résident à Karpintie 2 B, FIN-02260 Espoo, Finlande, en tant que gérant de classe A,

- M Viljo Väistö né le 23 février 1946, à Kitee, Finland, résident à Sammenkuja 12 b, FIN-02260 Espoo, Finlande, en tant que gérant de classe A, et

- M Charles Meyer, né le 19 April 1969, à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, résident professionnelle à 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, en tant que gérant de classe B;

2. Le siège social de la Société est établi au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au représentant des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite personne a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F.-X. Goossens et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 août 2013. LAC/2013/38299. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2013.

Référence de publication: 2013128325/514.

(130156253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2013.

Hopetoun Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 40.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 90.453.

—
EXTRAIT

En date du 10 septembre 2013, l'associé unique de la Société a approuvé la résolution suivante:

Le transfert du siège social de la société du «15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg» au «7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg» avec effet au 1^{er} septembre 2013.

Luxembourg, le 11 septembre 2013.

Référence de publication: 2013128314/13.

(130156248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2013.

Hydra Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 179.884.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2013.

Référence de publication: 2013128315/10.

(130156163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2013.

Helioven One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.493.823,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 159.886.

—
EXTRAIT

La société Helioven One S.à r.l. tient à informer le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg que les mandats des gérants David Konings et Florian Luther se sont terminés avec effet au 10 septembre 2013.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société Helioven One Sàrl du 9 septembre 2013, Monsieur Thilo Sautter, né le 17 décembre 1969 à Freiburg Im Bressgau en Allemagne, ayant comme professionnelle Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG, Royaume-Uni a été nommé gérant avec effet au 10 septembre 2013 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2013.

Helioven One S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013128311/19.

(130156360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2013.

Ironstone S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 166.209.

—
Les comptes annuels de Ironstone S.A. B 166.209 au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013128323/10.

(130156266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2013.

Gamper S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-5690 Ellange, 2, route de Remich.

R.C.S. Luxembourg E 448.

—
L'an deux mil treize, le troisième jour du mois de septembre.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Madame Anne-Marie DE CONTI, sans profession, née à Villerupt (France) le 4 février 1943, demeurant à L-5538 Remich, 5, Rue des Jardins;

2.- Monsieur Gilbert LEISEN, fonctionnaire européen, né à Hussigny-Godbrange (France) le 4 février 1944, demeurant à L-5538 Remich, 5, Rue des Jardins;

3.- Madame Peggy LEISEN, salariée, née à Brest (France) le 20 juin 1972, demeurant au 5, Rue des Jardins, L-5538 Remich;

4. Monsieur Eric LEISEN, salarié, né à Lorient (France), le 12 mai 1966, demeurant à L-7340 Heisdorf, 13, rue de la Forêt Verte.

tous ici représentés par Madame Peggy Leisen, prénommée sous 3°, en vertu de trois (3) procurations données sous seing privé.

Les procurations mentionnées ci-dessus, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants représentés, comme précisé ci-avant, déclarent être les seuls associés de la société civile immobilière Gamper S.C.I., ayant son siège social à L-5681 Dalheim, 31, Waasserklapp, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section E, numéro 448 et constituée suivant acte reçu par le Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg le 10 août 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 28 octobre 2004 numéro 1090, modifié suivant acte reçu par le Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg le 14 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 30 novembre 2010 numéro 2619

Les associés ont requis le notaire soussigné de constater la résolution suivante:

Résolution unique:

Les associés décident de transférer le siège social de la société de L-5681 Dalheim, 31, Waasserklapp, vers L-5690 Ellange, 2, Route de Remich, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 4 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Mondorf-les-Bains."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états civils et demeures, lesdits comparants ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: Peggy Leisen, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 4 septembre 2013. LAC/2013/40501. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 septembre 2013.

Référence de publication: 2013128298/44.

(130156028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2013.

Galba Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 167.279.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Galba Holdings S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013128292/11.

(130156302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2013.

Genzyme Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 215.924.472,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 66.390.

Les comptes annuels consolidés de la maison mère au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 septembre 2013.

Référence de publication: 2013128293/11.

(130156046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2013.

Genzyme International Holdings Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.000.100,00.

Siège de direction effectif: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 115.535.

Les comptes annuels consolidés de la maison mère au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 septembre 2013.

Référence de publication: 2013128294/11.

(130156047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2013.

Alleray S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Capital social: USD 3.500.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue JF Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 130.184.

Extract of decisions of the sole partner dated september 12, 2013

Further to the resignation of Mrs Aurélie ROQUE of his mandate of as Class B Manager, the Sole Partner decides to appoint in replacement Mr Francis BAZARD, born on November 28, 1967, Director of companies, with professional address 50, avenue J F Kennedy, L-2951 Luxembourg as Class B Manager.

The mandate of Mr Francis BAZARD as class B Manager is for an unlimited period.

Version française

Suite à la démission de Mme Aurélie ROQUE de son mandat de Gérant - catégorie B, l'actionnaire unique décide de nommer en remplacement M. Francis BAZARD, né le 28 novembre 1967, Administrateur de sociétés et ayant comme adresse professionnelle 50, avenue JF Kennedy, L-2951 Luxembourg, en tant que Gérant - catégorie B.

Le mandat de M. Francis BAZARD en tant que Gérant de la catégorie B est pour une durée indéterminée.

Pour copie conforme
Patrick SABIA / Signature
Gérant A / Gérant B

Référence de publication: 2013131173/21.

(130160108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

Abbott Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 144.635.

Les comptes consolidés de la société Abbott Laboratories au 31 Décembre 2011 reprenant les comptes annuels de Abbott Investments Luxembourg S.à r.l., ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013131159/10.

(130159690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

Abbott Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 144.635.

Les comptes consolidés de la société Abbott Laboratories au 31 Décembre 2012 reprenant les comptes annuels de Abbott Investments Luxembourg S.à r.l., ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013131158/10.

(130159685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

Abbott Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 144.635.

Les comptes consolidés de la société Abbott Laboratories au 31 Décembre 2010 reprenant les comptes annuels de Abbott Investments Luxembourg S.à r.l., ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013131160/10.

(130159698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

Abbott Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 144.635.

Les comptes consolidés de la société Abbott Laboratories au 31 Décembre 2009 reprenant les comptes annuels de Abbott Investments Luxembourg S.à r.l. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013131161/10.

(130159857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

Muay Thai Federatioun Letzebuerg, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 177, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg F 8.503.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 10 septembre 2013, que les décisions suivantes ont été prises:

- il a été décidé de procéder à la dissolution de l'Association avec effet immédiat;
- l'Association n'a pas de biens à affecter;
- il a été décidé de clôturer la liquidation de l'Association Muay Thai Federatioun Letzebuerg.

Luxembourg, le 10 septembre 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013131141/14.

(130159488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

Abbott International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 145.772.

Les comptes consolidés de la société Abbott Laboratories au 31 Décembre 2010 reprenant les comptes annuels de Abbott International Luxembourg S.à r.l., ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013131156/10.

(130159639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

Abbott International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 145.772.

Les comptes consolidés de la société Abbott Laboratories au 31 Décembre 2009 reprenant les comptes annuels de Abbott International Luxembourg S.à r.l., ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013131157/10.

(130159655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

Abbott Overseas Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 144.636.

Les comptes consolidés de la société Abbott Laboratories au 31 Décembre 2009 reprenant les comptes annuels de Abbott Overseas Luxembourg S.à r.l. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013131162/10.

(130159807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

Adham One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 103.584.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 2 septembre 2013

1. L'Associé unique de la société prend acte de la démission de Monsieur Michael Farrell Green de son mandat de Gérant A de la société, avec effet 31 juillet 2013.

2. L'Associé unique de la société nomme, avec effet au 31 juillet 2013 et pour une durée illimitée, Monsieur Bernard Caralp, né le 18 août 1960 à Berck (France) et résidant à South Tower, Red Sea Mail, King Abdulaziz Road, P.O. Box 4384, Jeddah 21491, Saudi Arabia comme Gérant A de la Société.

Par conséquent, le conseil de gérance de la société est désormais composé de la façon suivante:

Gérants A:

Yaser Binmahfouz et Bernard Caralp

Gérant B:

Luxembourg international Consulting S.A., en abrégé Interconsult

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2013.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2013131170/24.

(130159607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

Intercoiffure La Coiffe VII Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2529 Howald, 2-4, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 114.046.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013130767/9.

(130159168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

Intercoiffure La Coiffe 4 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8081 Bertrange, 1, rue de Mamer.

R.C.S. Luxembourg B 41.414.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013130768/9.

(130158797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

Intercoiffure La Coiffe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3395 Roeser, 18, route de Bivange.

R.C.S. Luxembourg B 24.686.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013130766/9.

(130158941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

ICO S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1541 Luxembourg, 42, boulevard de la Fraternité.

R.C.S. Luxembourg B 99.530.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013130746/9.

(130159551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

Illinois Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 67.217.

Les comptes annuels au 30 avril 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013130748/9.

(130159330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

Illinois Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 67.217.

Les comptes annuels au 30 avril 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013130749/9.

(130159331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

Immovalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 129.442.

Les comptes annuels au 16 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013130756/9.

(130158949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

Inazuma, Société Anonyme.

Siège social: L-4782 Pétange, 23, rue de l'Hôtel de Ville.

R.C.S. Luxembourg B 137.156.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013130757/9.

(130159129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

Informa Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7257 Helmsange, 2, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 60.348.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013130758/9.

(130159147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

International Trading Luxembourgeois, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 83.942.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013130770/9.

(130159561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

Institut de beauté YVETTE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 62, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 58.035.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013130740/9.

(130159252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

Intercoiffure La Coiffe 5 sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6677 Mertert, 2, rue Sandkaul.

R.C.S. Luxembourg B 45.309.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013130741/9.

(130159138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.
